



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 14 DECEMBRE 2020 – DE 19H30 A 23H35
A la Salle CO2 à La Tour-de-Trême

Présidence

Monsieur Grégoire KUBSKI (PS), Président
Monsieur Charles-Henri BRANDT (PLR), Vice-Président

Bureau

Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Nicolas CHARRIERE (PLR)
Madame Chantal FROSSARD (PDC)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)
Monsieur Cyrille PÜRRO (PS)

Présents

Mesdames, Messieurs
Thérèse ANATRA-LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (PDC) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Nicolas GEINOZ (PS) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Laurence GUMY (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Laurent MONNEY (PDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC) – Lucile POCHON (PS) – Dominique PROGIN (PLR) – Xavier RAEMY (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Théodore SAVARY (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés

Charles MOREL (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Julien RIME (UDC)

Total

45 membres sont présents, 5 sont excusés. La majorité absolue est de 23.

Conseil communal

Mesdames, Messieurs Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Sébastien LAUPER – Patrice MORAND – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Madame Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Madame Cynthia BAPST

Huissière

Madame Isabelle CASTELLA, Police communale

TABLE DES MATIERES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020	7
2. Présentation du plan financier 2021 – 2025.....	8
3. Budget 2021.....	15
3.1. Budget des investissements	25
3.1.1. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique (voir message en annexe).....	25
3.1.2. Musée gruérien – Assainissement de la production de froid et raccordement au réseau de chauffage à distance (voir message en annexe).....	27
3.1.3. Patinoire communale – Remplacement de la surfaceuse à glace et d'éléments techniques relatifs à l'installation de production de froid et de travaux de maintenance (voir message en annexe)	30
3.1.4. Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements, travaux de rénovation et aménagement d'une chambre individuelle (voir message en annexe)	31
3.1.5. Aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu (voir message en annexe)	35
3.1.6. Réaménagement de la rue de Vevey (voir message en annexe).....	39
3.1.7. Réaménagement du quartier de Jéricho (voir message en annexe)	44
3.1.8. Remplacement et achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)	46
3.1.9. Crédit pour l'élaboration des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby » (voir message en annexe).....	47
3.1.10. Aménagement de la zone industrielle « Prila-Combes Sud » (voir message en annexe) ..	51
Vote du budget des investissements 2021	55
3.2. Budget de fonctionnement 2021	55
4. Adoption de la révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG(voir message en annexe)	57
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, relatif à la création d'une patinoire en ville de Bulle (voir message en annexe) ..	60
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Grégoire Kubschi, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif au balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle (voir message en annexe)	61
7. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Elodie Surchat concernant le vidage des moloks	62
8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Laurent Monney concernant les objectifs et le fonctionnement de la Commission de l'énergie	64
9. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Emmanuelle Favre Gende concernant l'attractivité du parking de la Pâla en relation avec le covoiturage	65
10. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Dominique Progin concernant la sécurité informatique des données	67

11. Décision de transmission de la proposition déposée par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements.....	68
12. Décision de transmission du postulat de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une étude du réaménagement du centre-ville (voir message en annexe)....	69
13. Décision de transmission du postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'étude de l'élaboration d'une application « Bienvenue à Bulle » pour smartphone (voir message en annexe)	71
14. Décision de transmission du postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de la mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier (voir message en annexe).....	72
15. Divers du Conseil général	73
A. Résolutions	73
B. Propositions	75
C. Postulats.....	76
Postulat n° 1 : Madame Kirthana Wickramasingam et Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts : octroi d'un bon à faire valoir dans les commerces de la ville pour chaque ménage de la Commune.....	76
Postulat n°3 : Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts, et Monsieur Auguste Dupasquier, pour le groupe PLR : création d'un MEP pour le réaménagement du centre LTT.....	77
Postulat n°4 : Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts : aménagement d'une place de pique-nique et place de jeux.....	78
Postulat n°5 : Messieurs Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts : harmonisation et sécurisation des voies cyclables de l'agglomération.....	79
D. Questions.....	80
Question n°1 :	80
E. Remarques – commentaires	82
Remarque n°1	82
Remarque n°2	83
16. Divers du Conseil communal	84
Clôture de séance.....	85

Monsieur le Président ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je vous salue toutes et tous, chers collègues du Conseil général, ainsi que Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Cynthia Bapst, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie chaleureusement pour tout le travail qu'ils effectuent en faveur de notre institution. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens présents à la tribune, qui ont fait le déplacement malgré les circonstances. C'est toujours un plaisir de constater que nos débats suscitent de l'intérêt dans la population.

Selon l'ordonnance du 10 novembre relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus et le message conjoint de la DIAF, de l'ACF et de la Conférence des préfets, en concertation avec l'OCC, le Bureau du Conseil général a dû soumettre un plan de mesures de protection à la Préfecture pour l'organisation de la présente séance, laquelle l'a validé en date du 19 novembre dernier. Ce plan reprend les principes déjà appliqués lors des séances de mai et octobre 2020 et répond en sus à l'exigence double du respect de la distance sociale et du port du masque :

- Nous nous réunissons dans cette salle CO2, dans la mesure où celle de l'Hôtel de Ville ne permet pas de respecter la distance minimale de 1,50 mètre.*
- Le port du masque est obligatoire en permanence, sauf pour les intervenants lorsqu'ils s'expriment.*
- Pour des raisons d'hygiène, nous supprimons l'usage de cartes de vote – les personnes exprimeront leur vote en se levant – et utilisons un minimum de micros, d'où la décision de désigner deux orateurs au maximum par groupe politique qui liront toutes les interventions de leurs collègues. Deux micros fixes, à chaque extrémité de la rangée N, sont à disposition pour les interventions spontanées en cours de débat, par exemple pour répondre à une intervention ou à une question et pour préserver la qualité de nos débats. Les personnes placées sur le trajet sont priées de libérer le passage en se déplaçant dans l'escalier latéral. Ces mesures sanitaires ne doivent pas pour autant entraver le bon fonctionnement de notre institution.*

Les rapporteurs suivants sont équipés de micros afin de transmettre les interventions des membres de leur groupe respectif :

- Madame Carole Fritschi (PS-Les Verts)**
- Monsieur Martin Rauber (PS-Les Verts)**
- Monsieur Hervé Ruffieux (PLR)**
- Monsieur Malik Seydoux (PLR)**
- Madame Laurence Gumy (PDC/PVL)**
- Monsieur Baptiste Pasquier (PDC/PVL)**
- Monsieur Sébastien Bossel (UDC)**

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 25 novembre 2020, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

45 membres sont présents

5 membres sont excusés

majorité : 23

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 4 décembre 2020 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Le projet d'ordre du jour, préparé par le Conseil communal, a été soumis aux membres du Bureau qui l'ont validé en séance le 16 novembre 2020.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, **Monsieur le Président** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020
2. Présentation du plan financier 2021 – 2025
3. Budget 2021
 - 3.1 Investissements
 - 3.1.1 Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique
 - 3.1.2 Musée Gruérien – Assainissement de la production de froid et raccordement au réseau de chauffage à distance
 - 3.1.3 Patinoire communale – Remplacement de la surfaceuse à glace et d'éléments techniques relatifs à l'installation de production de froid et travaux de maintenance
 - 3.1.4 Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements, travaux de rénovation et aménagement d'une chambre individuelle
 - 3.1.5 Aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu
 - 3.1.6 Réaménagement de la rue de Vevey
 - 3.1.7 Réaménagement du quartier de Jéricho
 - 3.1.8 Remplacement et achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien
 - 3.1.9 Crédit pour l'élaboration des PAD-cadres 58 «Pierre-Sciobéret» et 59 «Champ-Barby»
 - 3.1.10 Aménagement de la zone industrielle « Prila-Combes Sud »
 - 3.2 Fonctionnement
4. Adoption de la révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sport en Gruyère » AISG
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, relatif à la création d'une patinoire en ville de Bulle
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Grégoire Kubschi, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif au balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle
7. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Elodie Surchat concernant le vidage des moloks
8. Réponse du Conseil communal à la question de Laurent Monney concernant les objectifs et le fonctionnement de la Commission de l'énergie
9. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Emmanuelle Favre Gende concernant l'attractivité du parking de la Pâla en relation avec le covoiturage

10. Réponse du Conseil communal à la question de M. Dominique Progin concernant la sécurité informatique des données
11. Décision de transmission de la proposition déposée par Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements
12. Décision de transmission du postulat déposé Elodie Surchat, au nom du groupe PS-Les Vert, demandant une étude du réaménagement du centre-ville
13. Décision de transmission du postulat déposé par M. Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'étude de l'élaboration d'une application "Bienvenue à Bulle" pour smartphone
14. Décision de transmission du postulat déposé par M. Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de la mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier
15. Divers du Conseil général
16. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

Monsieur le Président rappelle que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 par courrier électronique du 30 octobre 2020. Il remercie Madame Bapst pour la qualité de la rédaction de ce document.

Il demande s'il y a des remarques et, constatant que tel n'est pas le cas, il le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 12 octobre 2020, avec remerciements à son autrice.**

2. Présentation du plan financier 2021 – 2025

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chères et chers collègues du Conseil communal,

Le plan financier est un outil de gestion important dans la conduite des finances de la Commune. Ce plan financier montre une très forte augmentation de l'endettement et une diminution de la capacité d'autofinancement.

Les chiffres vous seront présentés tout à l'heure par Monsieur Nicolas Wyssmueller, mais je tiens d'ores et déjà à vous assurer que le Conseil communal est très attentif et inquiet face à l'évolution de ces chiffres, tant pour le résultat du compte de fonctionnement que pour l'endettement brut.

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, ce plan financier contient tous les investissements projetés. Or, dans ces investissements, des choix seront nécessaires car le Conseil communal ne souhaite pas arriver à un endettement et un résultat du compte de fonctionnement tels que présentés dans cette planification.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, au nom du **Conseil communal**, présente le plan financier comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Vous faites partie de celles et ceux qui ont choisi de s'investir pour notre Ville, dans les moments plus calmes, comme dans les périodes d'incertitude et d'instabilité ; et je sais que vous en connaissez les bienfaits et les risques.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, ce sont ces périodes plus compliquées que nous devons toutes et tous gérer et surpasser.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire aussi vite que possible, et je prendrai mon temps.

Le plan financier qui vous est proposé peut être lu sous le regard du comptable, de l'investisseur ou du politique. Ici, le Conseil communal représente les trois et il se doit donc de tenir compte de nombreux facteurs pour prendre, dans les années à venir, les bonnes décisions pour la Ville.

Non, Mesdames et Messieurs, le plan financier n'est pas celui, lisse et standard des périodes fastes, mais plutôt celui du guide dont le Conseil communal est parfaitement conscient des choix qu'il fait, et qu'il devra encore faire.

Un rappel peut-être : le plan financier indique la situation future, si tous les investissements voulus se font et si les produits et charges se réalisent, selon les critères retenus. Il n'est aucunement gravé dans le marbre et est revu chaque année en fonction de critères objectifs, certains très incertains comme l'évolution conjoncturelle ou la démographie. Celui-ci a été revu en juin puis en octobre 2020.

Concernant le fonctionnement, l'évolution des charges et des produits retenue tient compte des pourcentages décrits aux pages 4 à 5. A retenir : une évolution trop incertaine et faible des recettes fiscales et une évolution des charges qui seront à contenir. Est un véritable magicien celui qui, dès ce soir, peut dire avec certitude quelle sera l'évolution réelle des rentrées fiscales. Un point important à relever néanmoins : lors des deux derniers budgets, les charges de personnel ont augmenté de 4.72% et de 3.42% respectivement, ce qui est plus élevé que durant les budgets précédents. Les explications vous seront fournies au point 3 de l'ordre du jour, avec le budget 2021.

Nous ne sommes plus un village et nous tous, citoyennes et citoyens, attendons de notre Commune un fonctionnement efficace et motivant de l'ensemble de nos collaborateurs

De plus, les critères permettant d'observer l'évolution probable des charges de fonctionnement sont standards dans le temps, voire projetés au minimum en regard de l'évolution de la ville, et nous y sommes particulièrement attentifs.

Enfin, les comptes 2020, qui vous seront présentés en mai prochain, seront une base d'analyse très importante pour nous, donnant le ton des premiers effets concrets et mesurables de la réforme fiscale des entreprises. Bien qu'encore sous forme d'estimations, ces chiffres nous seront d'une grande aide.

Oui, Mesdames et Messieurs, les déficits du fonctionnement se creusent à la lecture de cette planification. C'est un constat. Comme chaque année, le Conseil communal en est conscient. En maîtrisant nos charges, en restreignant nos dépenses sur quelques années, nous pourrons faire face de manière sereine aux années à venir. L'évolution conjoncturelle pourra également être un moteur à l'amélioration de l'évolution du budget de fonctionnement.

Au niveau des investissements :

- *Oui, la marge d'autofinancement est trop faible : 11% environ alors que les normes recommandent 70%. En conséquence, durant les années à venir, le Conseil communal devra étaler ses projets sur un temps plus long, afin d'améliorer la qualité de cet indicateur.*
- *Oui, Fr. 106 mios sur 5 ans, dont Fr. 29 mios en 2021, représentent presque le double de la norme recommandée. En revanche, il sied de considérer que, dans la période actuelle, le Conseil communal a la volonté de répondre aux exigences de la population en matière d'infrastructures. Un comptable vous dira naturellement que c'est trop, un Conseil communal engagé y voit des avancées rapides et dynamiques qui profiteront aux générations futures.*

Rappelons-nous encore que 5 ans, c'est le moyen terme au vu du temps nécessaire à l'aboutissement et la concrétisation des projets. Sur une vision à 10 ans, les mêmes critères comptables sont favorables à notre engagement financier. En repoussant d'une année (de 2025 à 2026) la prévision de Fr. 10 mios pour la construction d'une école, ou en décalant certains investissements en cours, le niveau d'investissement devient, en moyenne, standard à environ Fr. 15 mios par année.

Ainsi, le Conseil communal travaillera, dès le printemps 2021 sur la prochaine planification financière qui tiendra compte des premiers comptes impactés par le Covid-19 et la réforme fiscale, des volontés du Législatif, des possibilités financières générales, et des urgences et priorités.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de critères subjectifs. Il y a des incertitudes et des choix à faire. Le Conseil communal y travaille de manière active déjà, puisque différents projets d'importance ont été décalés dans le temps. Le plan financier qui vous est présenté ce soir, ne cache rien, n'enjolive pas, et montre au Conseil communal qu'il doit être prudent. Rassurez-vous nous le sommes et le serons encore.

J'ai terminé et vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour sa présentation et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson**, Président, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance du plan financier 2021-2025 avec circonspection. A force de l'annoncer chaque année dans les diverses planifications financières, il semblerait bien que les prévisions alarmistes se concrétiseront finalement durant la prochaine législature.

Certes, la prudence doit rester de mise dans la mesure où le plan financier n'est pas le reflet de la réalité mais tend à mettre en perspective les charges et recettes de fonctionnement en fonction de certains éléments objectifs connus à ce jour, mais également subjectifs, comme les effets de la conjoncture économique ou l'évolution démographique. Le double effet conjugué de la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises et des conséquences économiques et financières inévitables liées à la pandémie de Covid-19 pèsent évidemment très fortement sur les prévisions considérées.

Le plan financier doit aussi permettre de mettre en évidence la capacité financière de la Commune à réaliser ses investissements en fonction de sa marge d'autofinancement mise en exergue par le ratio du « degré d'autofinancement ». Ce dernier, compte tenu des critères mis en évidence dans le tableau des indicateurs financiers, ne devrait pas se situer en dessous de 70%, faute de quoi la situation serait considérée comme problématique. Si tel a bien été le cas ces dernières années, force est de constater qu'avec un taux moyen de 11.3 % pour ce plan financier, celui-ci met en évidence un problème majeur qui devra être résolu rapidement.

Les Fr. 106.7 mios ainsi planifiés pour les 5 prochaines années ne sont par conséquent absolument pas réalistes. Pour y arriver, le Conseil communal devra impérativement améliorer les résultats annuels prévus et limiter les dépenses annuelles d'investissements en priorisant ces derniers et en respectant une limite d'endettement maximale estimée aux alentours de Fr. 15 mios ou à redéfinir.

Les taux d'intérêts sont bas actuellement et vont le rester probablement encore assez longtemps au regard des experts. Cela dit, il serait erroné de spéculer sur ce facteur et laisser la charge d'une dette hors norme aux prochaines générations.

Néanmoins, le plus grand problème provient des résultats estimés avec comme première banderille la perte de Fr. 3,8 mios qui résonne comme les prémices d'une nouvelle législature compliquée. La maîtrise des charges sera essentielle, notamment en ce qui concerne les charges de personnel. Ce plan financier tient compte d'un taux de progression de 1,5% alors que les deux derniers budgets 2020 et 2021 font ressortir des augmentations respectivement de 4.72 % pour 2020 et 3.42% pour 2021. À seul titre d'exemple, cet écart de 2.5% représentant tout de même un montant de l'ordre de Fr. 400'000.00 qui devra être géré avec rigueur, au même titre que la gestion des autres dépenses de fonctionnement sur lesquelles le Conseil communal pourra avoir une influence avant d'envisager de travailler sur les recettes fiscales. En effet, ces dernières représenteront in fine la seule alternative sérieuse pour améliorer suffisamment les résultats annuels.

Travailler sur les impôts directs et indirects reste un exercice difficile dans la mesure où l'attractivité de la Commune avec un taux d'imposition favorable doit rester une constante afin de ne pas mettre en péril le développement structurel et l'attractivité de la Commune. C'est à cet exercice compliqué, maîtriser tant les dépenses et recettes de fonctionnement que celles d'investissements, que doit sans tarder s'atteler le Conseil communal.

Les prévisions considérées dans ces plans financiers restent des estimations qui doivent servir de guide au Conseil communal et permettre de définir les limites dans lesquelles il pourra exercer son mandat. Malgré les incertitudes liées aux éléments subjectifs considérés, force est de constater que la marge de manœuvre du Conseil communal est relativement faible en ce qui concerne le budget de fonctionnement, mais qu'elle est nettement plus abordable en ce qui concerne les dépenses d'investissements. Une politique rigoureuse et restrictive des dépenses de fonctionnement et d'investissements sera nécessaire afin de maintenir l'attractivité de la Commune tout en lui assurant un développement harmonieux et un endettement viable.

Dans ce contexte, la Commission financière ne peut que soutenir le Conseil communal qui, dans ses conclusions, indique qu'il opérera des choix et priorisera les investissements en conséquence. Nous recommandons également d'anticiper le prochain exercice budgétaire et de préparer une liste exhaustive des charges sur lesquelles il pourra travailler de manière à limiter les dépenses de fonctionnement, comme cela avait déjà été fait lors de la précédente législature.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et ouvre la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS-Les Verts a lu avec beaucoup d'intérêt la réactualisation du plan financier pour les années 2021 à 2025. Cette fois, ça y est : nous vivons les conséquences de la réforme fiscale des entreprises. A cette baisse de rentrées attendue s'est ajoutée évidemment la crise liée à la pandémie de Covid-19 qui, elle, n'était pas prévisible.

Enfin, pour couronner le tout, la majorité du Grand Conseil vient de voter une baisse du barème de l'impôt sur la fortune. Alors là, que dire ? En pleine pandémie, au moment où de nombreux particuliers se retrouvent dans une situation très précaire, au moment où les indépendants ont besoin de soutien, au moment où des entreprises quémandent l'aide étatique, au moment où, plus que jamais, nous avons besoin d'un Etat fort, cette décision aussi inconséquente qu'inconsciente nous désole profondément.

Bref, notre Commune a moins de rentrées que prévu et autant, voire plus, d'investissements à faire. En effet, notre cité continue de grandir et doit proposer à ses habitants des infrastructures dignes de la deuxième ville du canton. Et, en tant que chef-lieu, Bulle doit continuer de jouer un rôle prépondérant dans le développement régional.

L'année dernière, notre collègue, Madame Elodie Surchat, avait déjà regretté que les coupes visent malheureusement souvent le social, les écoles ou encore la culture et rarement les routes, par exemple. Effectivement, en ce qui concerne la planification des investissements, ces disparités sont éloquentes. Les montants prévus ces cinq prochaines années pour les domaines social, culturel et scolaire réunis, constituent un peu moins de 19% du total des investissements nets alors que les routes et les places de stationnement en représentent plus de 23 %!

En ce qui concerne le crédit d'étude pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée gruérien, si nous sommes soulagés de le voir apparaître dans la planification financière dès 2022, nous sommes en revanche très fâchés qu'il ne soit pas programmé en 2021 déjà, ainsi que tous les groupes du Conseil général l'avaient demandé. Nous reviendrons sur ce point lors de l'entrée en matière du budget.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le plan financier 2021-2025.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce document qui amène diverses réflexions et constatations.

Ce plan financier est fortement impacté par la réforme fiscale des entreprises et la crise du Covid-19. Nous constatons que l'endettement augmente de manière trop importante avec un endettement brut de l'ordre de Fr. 227 mios projeté en 2025 et des budgets de fonctionnement qui s'enfoncent dans le rouge. Certes, l'endettement brut est quelque peu trompeur. On doit aussi considérer l'endettement net, qui tient compte des actifs circulants et du patrimoine financier. Ainsi, l'image des finances de la Commune est meilleure. La prudence est donc de mise dans l'interprétation de ces chiffres, qui ne sont d'ailleurs, il faut le rappeler, qu'une projection.

La capacité d'autofinancement de la Commune sera toutefois clairement insuffisante pour couvrir les dépenses prévues, ce qui augmentera année après année l'endettement de la Commune. Le degré d'autofinancement projeté se situe dans une fourchette entre 7% et 16%, alors qu'il devrait idéalement se trouver entre 70% et 100%. Les raisons en sont des investissements trop élevés et des recettes trop faibles. L'année 2021 sera à n'en pas douter le dernier exercice qui pourra présenter des investissements aussi élevés que ceux proposés.

Une attention particulière et une grande prudence seront également nécessaires dans l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement. Le budget qui nous est présenté pour l'année 2021 prévoit ainsi à nouveau une augmentation non négligeable des charges de personnel; elles étaient de 4.72% en 2020 et budgétées à 3.42% pour 2021. Nous estimons ces rythmes de croissance, s'ils devaient s'inscrire dans la durée, insoutenables pour les finances de notre Commune.

La pertinence, le bien-fondé et la qualité des dépenses et des investissements projetés doivent être dès aujourd'hui au cœur des réflexions de notre Exécutif. Des reports et des échelonnements, ce qui ne veut pas forcément dire abandon, sont absolument nécessaires.

Ce sont sur ces considérations que le groupe libéral-radical a pris acte du plan financier 2021-2025.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole au groupe PDC/PVL.

Intervention de **Monsieur Laurent Monney**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance du plan financier 2021-2025 et l'a minutieusement analysé. Il est peut-être bon de rappeler que le plan financier 2020-2024 laissait présumer une forte détérioration de la situation financière de la Ville de Bulle avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale au 1^{er} janvier 2020.

C'était bien entendu sans prendre en considération les effets très négatifs de l'invité surprise, le Covid-19, qui a engendré une crise sanitaire et économique sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale. Même si notre Exécutif ose une estimation de son impact pour l'année 2021, il est en l'état impossible d'identifier l'ampleur des conséquences économiques, sociales et politiques, même si la population va pouvoir bénéficier d'un vaccin dans un avenir proche.

Par ailleurs, il est important de faire mention d'autres éléments pouvant impacter le plan financier, tels que l'évolution démographique, l'évolution des taux d'intérêts, le marché immobilier ou encore la situation géopolitique avec la saga des élections présidentielles américaines, qui n'a certainement pas encore trouvé son épilogue...

Nous relevons que le total des investissements sur la période augmente de plus de Fr. 6 mios, mais de manière plus inquiétante de plus de Fr.8,4 mios pour la seule année 2021, pour un total de Fr. 29,8 mios. La dette de la Ville de Bulle, va passer de Fr. 124 mios en 2019 à Fr. 227 mios en 2025, soit une augmentation de 83%! Nous sommes loin du montant moyen des investissements qui ne devait pas dépasser la moyenne de Fr. 15 mios par année.

La dette nette par habitant passera de Fr. 3'661.00 en 2019 à Fr. 7'251.00 en 2025. Cela pourrait être considéré comme supportable si on la compare avec la dette par habitant de la ville de Genève qui se montait à un peu moins de Fr. 25'000.00 fin 2018 !

Le déficit au budget 2021 se monte à Fr. 3,8 mios, en augmentation de 90% par rapport à 2020. La baisse des recettes fiscales est estimée à Fr. 6 mios, mais bénéficie de compensations cantonales à hauteur de Fr. 4 mios en 2021 et 2 mios en 2022. Cette compensation a permis d'éviter une explosion du déficit pour 2021. Malheureusement, les déficits estimés à partir de 2022 sont à un niveau jamais égalé pour un total de Fr. 32 mios sur la période 2021-2025. Cette situation plombe dramatiquement le niveau d'autofinancement qui oscille entre 7 et 16% pour la période, bien inférieur à la norme idéale qui est de 70% via l'endettement et 30% financé par la dette.

Ce plan financier est très critique. Il annonce des jours difficiles pour les finances de la Ville de Bulle qui, sans aucun doute, perdureront bien au-delà de 2025. Cette situation dramatique va contraindre l'exécutif et le législatif de la prochaine législature à fixer des priorités et effectuer des choix très difficiles, tant au niveau des investissements que du fonctionnement. Ils devront garder à l'esprit l'attractivité financière et sociale de la ville de Bulle en espérant qu'ils n'auront pas à toucher au taux d'imposition et aux automatismes de la politique salariale, sachant que la marge de manœuvre est bien tenue au niveau des dépenses (Fr. 15 mios pour l'année 2021).

Il est important de relever les efforts déployés par le Conseil communal et son administration durant cette période exceptionnelle, difficile et parsemée d'inconnues. Un grand merci pour leur engagement durant ces temps difficiles qui, on l'espère, seront rapidement derrière nous.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Laurent Monney pour son intervention et passe la parole au groupe UDC qui déclare ne rien avoir à ajouter.

La parole n'étant plus demandée au sein des groupes, **Monsieur le Président** demande si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions, ce qui n'est pas le cas. Il clôt ainsi la discussion sur le plan financier 2021-2025.

3. Budget 2021

L'entrée en matière pour le budget étant acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du Règlement du Conseil général, **Monsieur le Président** s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, **Monsieur le Président** propose de procéder, dans un premier temps, à la discussion générale du budget 2021, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2021. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'examen du budget de fonctionnement par chapitre, puis au vote de celui-ci dans sa globalité.

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour le **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Beaucoup d'éléments ont déjà été mentionnés lors de la présentation du plan financier 2021-2025, mais il sied de relever que le budget 2021 s'est avéré difficile, pour ne pas dire très difficile et compliqué, à établir pour le Conseil communal.

Comme déjà souligné, les effets de la réforme fiscale étaient connus, mais la crise liée à pandémie de Covid-19 a engendré un doublement du manque de rentrées fiscales. Le budget présenté a, en conséquence, été tiré au forceps et le Conseil communal vous remercie d'entrer en matière.

Je vais laisser notre grand argentier, Monsieur Nicolas Wyssmueller, donner les détails des chiffres qui vous seront présentés et discutés, tant pour les investissements que le fonctionnement.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette entrée en matière et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'issue de la présentation de mes informations relatives au budget de fonctionnement et des investissements, je ne reprendrai plus la parole pour le détail des rubriques, sauf si elle est souhaitée.

Fr. 3.8 mios est un déficit important, dans un contexte compliqué. Cela représente 3.1% des recettes. Les comptes de cette année particulière seront, de fait, particulièrement intéressants.

Pour information, en première lecture le budget prévoyait un déficit de plus de Fr. 7 mios et nous avons fait des économies pour plus de Fr. 4 mios afin d'améliorer le résultat.

Dans le contexte actuel, le budget proposé est le fruit d'une confrontation entre les éléments subis et les impératifs.

Depuis 2 ans nous subissons :

- *Fr. 6 mios de baisse des recettes fiscales, due à la réforme fiscale des entreprises.*

Depuis cette année :

- *Fr. 2 mios de baisse de recettes fiscales estimées liée au Covid-19,*
- *Fr. 900'000.00 que nous perdons suite à la modification du barème d'impôt sur la fortune des personnes physiques.*

En contrepartie, l'Etat atténue la baisse des recettes fiscales pour encore Fr. 4 mios en 2021 en lien avec la réforme fiscale. Cette aide diminuera de Fr. 2 mios en 2022, puis progressivement jusqu'à 0 en 7 ans.

Je vais me concentrer, concernant le budget de fonctionnement, sur les postes les plus marquants.

Cette année encore, les charges liées augmentent de plus de Fr. 900'000.00 et représentent plus de 42% du budget.

De plus, la péréquation financière évolue, augmentant de Fr. 180'000.00 les charges nettes supplémentaires.

L'augmentation de la masse salariale de 3.42 % peut paraître importante en regard des exercices précédents. Cependant :

- *En 2019, elle était à plus de 4%,*
- *En reprenant quelques tâches à l'interne dans la gestion technique des projets, nous comptons à futur sur une diminution des charges de mandats externes,*
- *Les paliers, l'importance de l'AES, les besoins effectifs dans certains services expliquent cette augmentation.*
- *Il s'agit, cette année, d'un choix qu'a fait le Conseil communal, et qui, d'après nos analyses des besoins, se stabilisera dès l'année prochaine.*

Les charges effectives, (en excluant la problématique comptable de la gestion de l'eau), augmentent pour l'année 2021 de 1.1%. Or, je considère ce delta comme une maîtrise des charges, dans le contexte particulier que nous vivons.

Concernant le budget de fonctionnement, j'aimerais relever encore 3 informations :

- *La marge à disposition du Conseil communal lorsque des recettes nous avons déduits les imputations internes, les dépenses liées, la péréquation des ressources, les Foyers, etc..., se monte à 12.8%. C'est là que se situent les limites de l'autonomie de la Commune.*
- *Toutes les subventions, aides aux sociétés, aux manifestations et autres activités rendant la vie de notre cité meilleure ont été maintenues pour 2021.*
- *Le nouveau plan comptable MCH2 sera activé en 2022 et l'analyse de nos finances reposera sur des critères nouveaux également.*

Concernant les investissements proposés pour 2021 :

- Fr. 29 mios c'est beaucoup, trop même lorsqu'une limite est fixée à Fr. 15 mios ;
- Sur ces Fr. 29 mios, Fr. 8.5 mios sont des reports ;
- Le crédit relatif à l'agrandissement du Musée ne figure pas dans les décisions de ce soir, mais il est inscrit dans le plan financier pour décembre 2021 ;
- Le Conseil communal souhaite avancer sur l'ensemble des projets qui sont nécessaires au fonctionnement de la ville ;
- Je ne peux ici garantir la tenue parfaite de ce plan financier ;
- Le Conseil communal souhaite la transparence et ne pas se voiler la face ;
- Pour 2021, les choix les plus importants sont le réaménagement de la rue de Vevey, qui avait été repoussé dès le début de la législature, et l'aménagement de la zone « Prila-Combes Sud », moteur nécessaire au développement de notre ville. C'est grâce aux futurs contribuables de la zone, qui amèneront des emplois, que nous pourrons encore mieux développer nos infrastructures.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le résultat du budget 2021, avec une perte de Fr. 3.8 mios s'est très nettement détérioré comparativement à celui qui nous a été présenté l'année dernière pour l'exercice en cours, et qui se soldait par un résultat négatif d'environ Fr. 2 mios.

Bien qu'attendu au vu des derniers plans financiers, ce doublement de la perte est d'autant plus inquiétant aujourd'hui, compte tenu des circonstances économiques défavorables qui vont inévitablement découler de la pandémie de Covid-19. Les conséquences de la nouvelle réforme fiscale sont déjà très importantes bien qu'elles ne développent pas encore tous leurs effets négatifs, notamment en considérant les mesures cantonales de compensation qui diminueront dès 2022 de manière significative et plus progressivement par la suite.

Les derniers plans financiers étaient déjà préoccupants et annonçaient des années difficiles ; celui pour les années 2021 à 2025 dépeint une situation alarmante qui nécessitera la mise en place de mesures concrètes pour limiter les dépenses de fonctionnement et des décisions afin d'augmenter les recettes.

Les solutions ne sont pas nombreuses, une gestion austère et rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une amélioration des recettes seront nécessaires afin d'assurer les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement indispensables pour le développement économique et structurel de la Commune.

Dans ce contexte, la question de la fiscalité devra inévitablement être considérée ainsi que le respect strict d'une limite annuelle maximale d'investissements qui devra encore être fixée précisément mais qui pourrait se situer aux alentours de Fr. 15 mios. Compte tenu de la faible capacité d'autofinancement actuelle, le respect de cette limite ne doit pas rester une vague promesse mais doit impérativement conditionner les dépenses annuelles d'investissements afin de limiter au maximum l'augmentation de l'endettement. Ce principe devra être respecté avec d'autant plus de rigueur que rien ne permet de garantir que les taux d'intérêts très bas que nous avons actuellement se maintiendront sur le long terme.

1. Investissements

Les divers objets soumis à l'approbation du Conseil général totalisent un montant de Fr. 21.8 mios après déductions des subventions attendues, soit une augmentation de Fr. 2.2 mios par rapport à ceux proposés l'année dernière. Les deux plus importants concernent le réaménagement de la rue de Vevey pour Fr. 11.3 mios, dont à déduire une subvention de la Confédération de Fr. 1,3 mio, et celui pour l'aménagement de la zone industrielle « Prilla-Combes Sud », devisé à Fr. 8.1 mios. Ils ne seront toutefois pas tous réalisés l'an prochain mais priorisés en fonction de la planification annuelle des investissements.

Concrètement, les investissements nets considérés au budget 2021, sans ceux relatifs à l'épuration des eaux, se montent à Fr. 29.8 mios, soit Fr. 37.5 mios moins Fr. 7.7 mios de subventions. Quatre objets expliquent principalement ce montant exceptionnellement élevé considéré pour le budget 2021, à savoir :

- Fr. 7.5 mios pour le début des travaux de transformation et d'agrandissement du bâtiment administratif « CEB33 »,*
- Fr. 4 mios pour le début des travaux d'aménagement de la zone industrielle « Prilla-Combes Sud »,*
- Fr. 5 mios pour la rénovation de la piscine,*
- Fr. 7.9 mios pour les divers travaux d'aménagement liés aux routes communales.*

Au regard des dernières planifications financières, il était évident que l'objectif de plafonner les investissements à Fr. 10 mios par année, mentionné lors de la précédente législature afin de limiter les effets négatifs sur l'endettement, pourrait difficilement être respecté. C'est la raison pour laquelle une analyse plus volontariste des projections d'endettement a permis d'augmenter cette limite à Fr. 15 mios annuellement. Cette marge de manœuvre, appréciable compte tenu des investissements à venir, aurait dû être respectée et considérée comme une règle d'or, un mantra autant à rappeler qu'à respecter.

Force est de constater qu'avec un montant total d'investissements quasi doublé, cet objectif n'est pas atteint. Si les conséquences ne sont pas encore problématiques au regard de la situation financière de la Commune et des coûts de financement prévisibles à moyen/long terme, il est indispensable que la priorisation des investissements par le Conseil communal devienne une réalité objective et un principe immuable à l'avenir.

2. Budget de fonctionnement

Sans les imputations internes, les charges de fonctionnement effectives budgétisées se montent à Fr. 124,5 mios, soit Fr. 99'450.00 de moins que celles prévues au budget précédent et qui étaient de Fr. 124,6 mios. Il faut toutefois relativiser ce résultat, en apparence stable, mais qui est influencé par la gestion des eaux, rubrique qui s'équilibre par des mouvements sur les réserves, et qui montre une diminution de charges de Fr. 1,5 mio en 2021 par rapport au budget 2020. En excluant cet aspect comptable de la gestion des eaux, les charges effectives se montent dès lors à Fr. 123,1 mios, en augmentation de Fr. 1,4 mio par rapport à celles budgétisées pour l'exercice 2020.

Sans tenir compte des mouvements liés à l'approvisionnement en eau (rubrique 700), au même titre que pour les charges de fonctionnement précitées, les recettes contribuent également à la forte dégradation du résultat de Fr. 1,8 mio constatée par rapport à la perte déjà planifiée au titre de l'exercice précédent. Estimées à Fr. 118,1 mios, elles diminuent de Fr. 0,4 mio par rapport aux Fr. 118,5 mios considérés au budget 2020.

Voici maintenant quelques points qui ressortent de notre analyse :

- Les budgets de fonctionnement et les investissements proposés ont été revus avec les Conseillers communaux le 23.11.2020. Les principaux écarts ont été discutés, expliqués et justifiés. Les Conseillères et Conseillers communaux, accompagnés de Messieurs Uldry, Jungo et Malacorda ont répondu à nos diverses questions et apporté les clarifications demandées par la Commission financière.
- L'analyse du budget a mis en évidence des écarts plus ou moins importants dans tous les dicastères, autant pour les charges que pour les produits. Ces écarts ont été détaillés, expliqués et justifiés lors de cette journée de revue budgétaire. Par conséquent, notre analyse porte essentiellement sur les éléments les plus marquants et ne s'arrêtera pas sur les détails des divers comptes individuels.
- Le comparatif des salaires met en évidence une augmentation de Fr. 576'000.00 ou 3.42% par rapport au budget 2020. Les salaires se montent donc pour l'année 2021 à Fr. 17,4 mios alors qu'ils étaient de Fr. 16.9 mios pour le budget 2020. C'est à nouveau une augmentation sensible (pour rappel elle était de 4,72% l'année précédente) qui s'explique par des revalorisations et des changements de paliers mais aussi par des mutations et/ou de nouveaux engagements. Certains engagements, notamment pour l'accueil extrascolaire vont générer de nouvelles recettes et compenseront par conséquent cette augmentation des charges. Toutefois, au vu de la faible marge de manœuvre sur laquelle il est possible de minimiser les charges de fonctionnement, l'évolution de ce poste doit faire l'objet d'une attention particulière afin de stabiliser ces coûts qui représentent tout de même, sans tenir compte des charges sociales inhérentes, plus de 14.2 % des charges de fonctionnement effectives.
- Contrairement à l'année dernière où les charges liées n'augmentaient que de Fr. 0.3 mio, elles augmentent, pour le budget 2021, de Fr. 920'000.00 pour un montant total de Fr. 52,8 mios, soit 42.9% des charges totales effectives (41,6% au budget 2020). Les augmentations les plus significatives sont à mettre au compte de l'enseignement (Fr. 148'000.00), augmentation qui aurait pu être plus importante sans une diminution de Fr. 100'000.00 pour le cycle d'orientation, pour la santé (Fr. 276'000.00) et pour les affaires sociales (Fr. 511'000.00). Les recettes liées restent quant à elles assez stables, à hauteur de Fr. 16,4 mios, même si le budget 2021 fait

ressortir une petite diminution de Fr. 131'000.00 ou 0,8% par rapport au budget précédent qui se montait à Fr. 16,5 mios. Il faut d'ores et déjà relever que ces recettes vont diminuer significativement dès le prochain exercice budgétaire puisque la compensation cantonale pour les cas de rigueur liée à la mise en œuvre de la réforme fiscale qui se monte à Fr. 2,1 mios se termine avec le budget 2021.

- L'effet des importants investissements réalisés commence à se faire sentir même si les amortissements extraordinaires effectués ces dernières années continuent d'en atténuer l'impact. Les amortissements obligatoires augmentent ainsi de Fr. 354'000.00 pour un total de Fr. 6,0 mios. Ces coûts vont considérablement augmenter ces prochaines années au vu des investissements conséquents à réaliser. Ils devraient toutefois rester sous contrôle avec une bonne gestion, une priorisation et un meilleur lissage des investissements dans le temps.
- L'effet conjugué des derniers cashflows exceptionnels réalisés et le renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêt très favorables ont permis de limiter l'augmentation de l'endettement et le recours à l'emprunt pour financer les investissements importants réalisés. Les intérêts passifs à la charge du budget 2021 se montent ainsi à Fr. 1,3 mio et sont inférieurs de Fr. 124'000.00 à ceux considérés au budget 2020, qui se montaient à Fr. 1,4 mio. La charge financière reste plutôt favorable grâce à une planification financière à moyen/long terme qui continue de bénéficier de marchés financiers offrant des taux d'intérêt très attractifs. Il semblerait au regard des experts que cette situation va perdurer. Il serait toutefois erroné de considérer que cette situation soit immuable. Un changement de cap des marchés financiers aurait des conséquences financières immédiates et importantes à long terme sur le budget de fonctionnement, compte tenu des investissements planifiés et de l'évolution de l'endettement.
- Le total des impôts est estimé à Fr. 77 mios. Comparativement aux Fr. 76,5 mios prévus au budget 2020, cela représente une augmentation de Fr. 0,5 mio mais une diminution de Fr. 6,7 mios par rapport à l'exercice 2018. Cet écart défavorable passe à Fr. 10,8 mios si l'on exclut les compensations fiscales liées à la réforme fiscale qui sont temporaires. À eux seuls, les impôts directs des personnes morales diminuent de Fr. 8,9 mios, du fait de la réforme fiscale des entreprises. La baisse du taux d'imposition sur la fortune pour les personnes physiques, partiellement compensée par les effets de l'évolution démographique, fait ressortir une diminution nette de Fr. 850'000.00 pour les impôts directs des personnes physiques. Les impôts sur les bénéfices des personnes morales reculent de Fr. 400'000.00 pour un total de Fr. 5 mios. Ces baisses de recettes fiscales directes sont toutefois compensées par l'augmentation de certains impôts indirects tels que les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values pour Fr. 600'000.00, l'impôt sur les mutations pour Fr. 300'000.00 ou encore une augmentation de Fr. 500'000.00 des contributions immobilières.

Considérations générales et conclusions

Le budget pour l'exercice 2021, avec une perte de Fr. 3.8 mios, n'est pas bon mais probablement le mieux que l'on puisse faire compte tenu de la situation actuelle. La nouvelle réforme fiscale dont les effets avaient déjà été mis en évidence pour le budget précédent limite la marge de manœuvre. Cette situation est encore davantage fragilisée par les effets de la pandémie de Covid-19 dont les conséquences, tant pour les personnes physiques mais surtout pour les entreprises, seront sérieuses et auront un impact sur l'économie et les prochaines rentrées fiscales. Il est très difficile d'en mesurer les effets aujourd'hui mais les conséquences se feront probablement sentir pendant plusieurs années.

Les charges liées continuent de peser fortement sur les comptes communaux et nous savons d'ores et déjà que la tendance ne va pas aller en s'améliorant, sans parler des aides compensatoires liées à l'introduction de la nouvelle réforme fiscale qui vont cesser progressivement dès l'année prochaine. Nous nous dirigeons donc vers de prochains exercices budgétaires difficiles qui nécessiteront une rigueur absolue tant dans le contrôle des dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissements.

Les belles années sont derrière nous, le temps est venu de concrétiser les engagements annoncés. Outre le respect d'un seuil maximal des investissements annuels, nécessaire afin d'en atténuer les conséquences à long terme, il est impératif d'envisager dès à présent quelles sont les possibilités d'économies, d'en étudier la liste exhaustive, de considérer une planification du personnel raisonnable mais stricte, notamment en termes d'engagements et de mutations. Il est impératif de faire cet exercice rapidement avant d'envisager d'autres mesures liées aux recettes fiscales.

La Commission financière remercie l'ensemble des Conseillers communaux ainsi que Messieurs Jungo et Malacorda pour leur disponibilité, pour la clarté des réponses apportées aux questions de la Commission financière et pour la transparence dans les échanges. Cette bonne entente a permis de juger de la pertinence du budget présenté et cette bonne collaboration sera éminemment nécessaire pour la future législature, qui s'annonce mouvementée et compliquée au vu du plan financier 2021-2025.

Je profite de l'occasion pour remercier Madame Solange Thorimbert pour sa première année en tant que secrétaire de la Commission financière et salue sa disponibilité et la qualité de sa collaboration. Je remercie encore une fois, et c'est un plaisir de le redire, Monsieur Christophe Uldry, Chef du Département finances, pour sa collaboration, son écoute et sa disponibilité. Son professionnalisme et ses compétences sont unanimement appréciés et seront encore plus indispensables ces prochaines années.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2021. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport et passe la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Madame Carole Fritschi et Monsieur Serge Castella** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Comme nous l'avons dit précédemment, nous sommes très fâchés que le crédit d'étude pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée gruérien ne figure pas sur la liste des investissements de l'année 2021. Est-il encore besoin de rappeler l'importance de notre Musée communal, appelé à devenir la Maison de la culture et du patrimoine ? Manifestement : oui !

Le Musée gruérien préserve notre patrimoine. Il organise de nombreuses expositions et soutient les artistes locaux. Avec sa bibliothèque, le Musée offre un lieu de lecture aux habitants et un lieu de travail indispensable aux étudiants. Il propose de nombreuses activités pédagogiques aux écoles. Le Musée apporte des rentrées financières non négligeables. Enfin, il constitue un attrait touristique majeur et la carte de visite de notre ville.

A nos yeux, seule la présence du crédit d'étude pour le projet du Musée dans les investissements prévus en 2021 en aurait garanti la réalisation. D'une part, comme l'a rappelé Monsieur Wyssmueller, la planification financière n'engage pas le Conseil communal. D'autre part, les autorités auront été renouvelées lors de l'élaboration du budget de 2022. Aujourd'hui, nous n'avons donc aucune garantie de la réalisation de ce projet. De plus, attendre c'est prendre le risque que le projet ne se réalise pas et que les montants investis pour le concours d'architecture soient définitivement perdus, ce qui serait un comble au moment où la gestion des comptes tient de l'exercice d'équilibriste.

En octobre dernier, tous les groupes du Conseil général avaient instamment demandé au Conseil communal de mettre au budget 2021 le crédit d'étude pour le Musée. Il est sans doute utile de rappeler que, dans une démocratie, le premier pouvoir, c'est le Législatif puisqu'il représente les citoyens. Il est donc extrêmement navrant que l'Exécutif, en tout cas la majorité de ses membres, ne nous ait pas entendus ou pas compris !

C'est pourquoi notre groupe a très sérieusement envisagé la possibilité de refuser l'entrée en matière du budget 2021. Or, si l'entrée en matière du budget devait être refusée, la Commune serait bloquée jusqu'en avril 2021. Seuls les salaires seraient assurés, tout le reste serait gelé, y compris l'aide sociale, les subventions, les mesures Covid-19, etc. Cette année, en particulier en période de pandémie, notre groupe veut évidemment empêcher une telle issue. Par conséquent, nous avons décidé d'accepter malgré tout l'entrée en matière du budget 2021.

Mais nous n'abandonnons pas le projet du Musée pour autant. Si le crédit d'étude n'apparaît pas dans le futur budget 2022, l'année prochaine nous refuserons l'entrée en matière du budget, en espérant que, d'ici là, le Covid-19 ne soit plus qu'un mauvais souvenir. En attendant, dans les divers, nous proposerons à cette assemblée de voter une résolution sur le sujet.

La majorité du groupe PS-Les Verts acceptera le budget des investissements 2021, toutefois certains membres s'abstiendront en signe de protestation. Vu la situation critique que nous traversons, le Conseil communal doit opérer des priorités dans les investissements, c'est une évidence, mais nous regrettons fortement son choix.

Enfin, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement. Nous vivons un exercice budgétaire particulièrement compliqué et nous sommes conscients que tous les Conseillers communaux ont consenti des efforts importants dans leurs dicastères respectifs pour diminuer au maximum le déficit prévu au budget. Nous les en remercions.

Pour la rigueur du travail effectué, nous adressons également nos remerciements au responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, qui n'a pas eu la tâche facile.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Carole Fritschi Monsieur Serge Castella pour leur intervention et passe la parole au groupe PLR.

Intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier**, au nom du **groupe PLR** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le budget de fonctionnement 2021.

Nous nous inquiétons de ce budget qui prévoit un déficit de près de Fr. 3'800'000.00, jugé néanmoins acceptable en regard de la situation socio-économique actuelle. L'impact de la réforme fiscale des personnes morales, la baisse de la fiscalité sur la fortune des personnes physiques et surtout les effets liés à la pandémie de Covid-19 se font durement ressentir.

Notre Commune devra faire preuve d'une très grande rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement et d'investissements. En effet, ce budget déficitaire bénéficie encore d'un élément favorable particulier, à savoir les mesures compensatoires du canton liées à la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises. Pour notre Commune, cela représente un montant d'un peu plus de Fr. 4 mios pour 2021, mais qui va, comme nous le savons, diminuer fortement dès 2022.

Les effets négatifs du Covid-19 sur notre économie restent difficiles à évaluer. Son impact est de Fr. 2.1 mios sur le budget 2021 mais les incertitudes sont grandes pour les prochaines années. La hausse des charges liées, devenue malheureusement la règle, est un autre sujet de préoccupation. Pour notre Commune, c'est ainsi Fr. 900'000.00 de dépenses supplémentaires budgétées en 2021 par rapport à l'année 2020. N'oublions pas non plus que certaines dépenses à venir, comme les charges liées au futur Centre sportif régional, ne sont pas encore intégrées dans le plan financier.

On le voit, l'évolution à la hausse des aspirations, des attentes et des besoins de la population bulloise est plus forte que celle des revenus. Cette constatation ne doit pas être appréhendée avec fatalisme mais au contraire inciter notre Commune à réagir pour éviter que vivre au-dessus de nos moyens ne devienne la règle.

L'endettement brut pronostiqué de Fr. 227 mios pour 2025, qui ressort du plan financier, est vertigineux et aura un fort impact sur le budget de fonctionnement, de par les amortissements obligatoires et la charge d'intérêts, étant entendu que ces investissements devront en grande partie être financés par l'emprunt.

La plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics doit et devra être de mise. Des mesures pour limiter les dépenses de fonctionnement doivent être mises en place. Nous demandons aussi qu'un échelonnement des investissements sur un plus grand nombre d'années soit réalisé et que des priorités claires soient établies, avec un plafonnement des investissements dans une fourchette annuelle de Fr. 10 mios à Fr. 15 mios.

Sur ces considérations, le groupe PLR accepte à l'unanimité le budget 2021.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole au groupe PDC/PVL.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime par ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a analysé le budget de fonctionnement 2021 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Le résultat de ce budget, prévoyant un déficit de Fr. 3.8 mios, est particulièrement inquiétant. En effet, les revenus sont inférieurs de Fr. 1.65 mio par rapport à 2020 et de Fr. 6.3 mios par rapport aux comptes 2019, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme fiscale des entreprises.

Les charges de fonctionnement, quant à elles, sont stables par rapport au budget 2020, malgré l'augmentation des charges liées et des salaires qui diminuent drastiquement la marge de manœuvre du Conseil communal à trouver des économies.

Malgré tout, presque Fr. 4 mios ont été retranchés en deuxième lecture. C'est pourquoi, nous tenons à saluer le très bon travail du Conseil communal et de l'administration pour la réalisation du budget 2021.

Les retombées économiques liées au Covid-19 restent inconnues et impossibles à estimer. Par conséquent, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement sera impérative et, le cas échéant, des mesures adéquates devront être prises afin de ne pas péjorer davantage ce résultat.

Concernant le budget d'investissement, nous relevons le montant important demandé ce soir. Cependant, nous avons demandé au Conseil communal de continuer à investir malgré la crise due au Covid-19. Nous avons également demandé de prioriser les investissements dans le temps. Force est de constater que cette année, le Conseil communal a rempli ces deux objectifs en profitant des taux d'intérêts bas ainsi qu'en décalant des investissements dans le temps.

Malheureusement, le grand perdant de cette politique de priorisation est le projet du Musée. Néanmoins, nous prenons acte du décalage d'une seule année au lieu des deux figurant dans la demande de crédit pour la suite du projet, et nous nous réjouissons que les travaux d'étude des mandataires déjà en cours se poursuivent l'année prochaine pour permettre de proposer au Conseil général des crédits d'investissement dès 2022, en respect du plan financier.

Le groupe PDC/PVL approuve le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Bulle à l'unanimité et réitère ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'administration pour son travail. Nous interviendrons ponctuellement lors des discussions sur quelques investissements.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, intervention de **Monsieur Jacques Rime** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Le groupe UDC a pris connaissance du budget qui présente un déficit de Fr. 3,8 mios, dû en grande partie à la réforme fiscale des entreprises et la situation difficile liée au Covid-19.

Ce n'est pas ce résultat qui nous inquiète le plus, mais surtout la tendance générale. Nous pensons qu'il faut s'attendre à des années plus difficiles au niveau des rentrées fiscales et à une explosion des coûts. Par exemple, nous allons voter la création du centre sportif qui va alourdir les charges de la Commune de Fr. 2,5 mios par année.

Dès lors, et comme déjà demandé à plusieurs reprises, nous invitons le Conseil communal à sérieusement réfléchir à une série d'économies pour les années à venir et à revoir la nécessité de certains investissements.

Le groupe UDC acceptera le budget et ne prendra, en principe, plus la parole.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget et passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

3.1. Budget des investissements

3.1.1. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord quelques compléments d'informations concernant la gestion du parc informatique des écoles.

Alors que Fritic recommande quatre à cinq postes par classe, nous avons opté pour une politique différente qui offre davantage de souplesse dans son utilisation. Les classes de notre cercle scolaire sont toutes équipées d'un seul poste fixe par salle, mais nous disposons, en sus, d'un total de 130 valises équipées d'un portable qui peuvent être réservées par les enseignants pour l'apprentissage spécifique de l'informatique. Ces valises sont réparties sur les différents sites.

Chaque classe est également équipée d'un portable à disposition du ou des enseignants titulaires. La solution adoptée nous permet par ailleurs une importante économie quant au nombre de postes à acquérir et à amortir. En effet, si nous appliquions stricto sensu les recommandations de Fritic, nous aurions besoin de 480 à 600 ordinateurs. Dans notre fonctionnement actuel, le besoin est de 260, hors portables utilisés par les enseignants.

L'économie est donc bien réelle puisque ce sont 220 portables de moins à acquérir et ce, sans péjorer la qualité de l'enseignement. Aujourd'hui, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un montant de Fr. 194'000.00 pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique, à savoir essentiellement les postes fixes vieillissants des salles de classe. Pour le détail, je vous renvoie au message et me tiens à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Cette demande n'a pas fait l'objet de remarque ni de question particulière de la Commission financière. La durée de vie des équipements proposés pour le changement des postes fixes est raisonnable et conforme à l'usage. Les propositions d'achat de portables afin d'aider les élèves en difficulté, bénéficiant de mesures d'aides renforcées ou d'aides ordinaires, ainsi que de projecteurs en remplacement ou pour équiper de nouvelles salles nous ont également semblé légitimes.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 194'000.00 pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle-Morlon. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 194'000.00 pour le renouvellement partiel du matériel informatique du cercle scolaire Bulle-Morlon.**

3.1.2. Musée gruérien – Assainissement de la production de froid et raccordement au réseau de chauffage à distance (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Sébastien Lauper** qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Je ne vais pas revenir sur le message, déjà transmis, qui vous apporte les explications et justifications.

Les éléments de cet investissement de Fr. 830'000.00 concernent des infrastructures techniques. Il s'agit de mesures urgentes et essentielles pour la conservation des collections et le chauffage du bâtiment. Ces installations pourront être adaptées, sans conséquences financières importantes, lors de la transformation du Musée et de la bibliothèque.

Concernant le chauffage, je pourrais ajouter que le Musée consomme environ 40'000 litres de mazout par an. Le raccordement au chauffage à distance et la récupération de la chaleur de la production de froid permettront cette économie et participeront à la qualité environnementale de notre Commune, possédant le label Cité de l'énergie GOLD.

J'ai terminé ; merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Lauper pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le remplacement d'une installation vieille de 19 ans, dont la durée de vie est de 15 ans selon les normes, et ayant de surcroît déjà été réparée en 2013, nous paraît fondé et répondre également à une logique financière.

Le fait d'intégrer le réseau du CAD répond aussi aux objectifs environnementaux de la Ville de Bulle. Cette installation est capitale afin de préserver et garantir une bonne conservation des ouvrages stockés au Musée gruérien et c'est certainement le point le plus important.

Compte tenu du projet d'agrandissement du Musée, la Commission financière a posé la question de la pérennité de cette nouvelle installation au regard du projet à venir. Le message du Conseil communal se veut rassurant en précisant que l'installation sera réutilisée lors de la transformation du Musée mais devra peut-être être adaptée, sans conséquences financières importantes toutefois. Monsieur Lauper a encore confirmé que cette installation ne sera pas obsolète mais qu'elle devra probablement être adaptée aux besoins du nouveau Musée lorsque le projet se concrétisera.

Le besoin de sécuriser la conservation des documents et l'aspect évolutif de l'installation proposée ont rassuré et convaincu la Commission financière de la nécessité de le réaliser.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le crédit de Fr. 830'000.00 sollicité par le Conseil communal pour l'assainissement de la production de froid et le raccordement au réseau de chauffage à distance du Musée gruérien.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Madame Carole Fritschi** et **Monsieur Serge Castella** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Nous soutenons évidemment cet investissement car il en va de la sauvegarde de tous les documents et objets archivés ou exposés au Musée gruérien. Cette urgence est la preuve, s'il en fallait une, que la rénovation du Musée n'est pas un luxe, mais une nécessité, une priorité même.

En effet, d'autres éléments techniques montrent des signes de faiblesse, l'étanchéité du toit ou l'ascenseur, pour ne citer que deux exemples. Commencer le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée le plus tôt possible nous permettra d'éviter de jouer les « pompiers » ces prochaines années et de gaspiller inutilement l'argent du contribuable.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Carole Fritschi et Monsieur Serge Castella pour leur intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Charles-Henri Brandt**, membre de la Commission du Musée et de la Bibliothèque publique :

« Chers Conseillers communaux, chers Conseillers généraux,

L'état actuel du bâtiment du Musée et de la Bibliothèque publique nous fait souci : la climatisation est en panne et une machine externe, en location, doit y pallier depuis plusieurs semaines ; l'étanchéité des toitures plates laisse à désirer ; l'ascenseur n'est plus dans les normes et la prochaine défaillance du système de sécurité ne sera plus réparable.

De fait, nous approuvons l'octroi d'un crédit de Fr. 830'000.00 pour l'assainissement de la production de froid et le raccordement au réseau de chauffage à distance.

Néanmoins, nous relevons que le 12 octobre 2020, nous avons pris position pour les investissements et crédits 2020-2023 du Conseil communal de Bulle. Nous avons demandé le vote pour le crédit d'étude pour ce jour. Fort de constater que cette demande n'est pas dans la liste des investissements du jour, nous restons surpris et mécontents.

Cependant, nous prenons acte que dans la planification des investissements 2021-2025, le projet du nouveau Musée – Bibliothèque publique a sa place. Ses coûts sont lissés sur 5 années et estimés au total à Fr. 9'730'000.00. Une bonne planification dès maintenant pour ce projet évitera des dépenses inutiles ou des doublons entre un entretien voulu et les travaux d'agrandissement planifiés.

En cette période difficile, il est de première importance de ne pas gaspiller l'argent du contribuable. Pour rappel, le projet primé en janvier 2020 a été réétudié afin de répondre à tous les détails du cahier des charges prenant en compte le bâtiment existant.

Le Musée et la Bibliothèque publique doivent rester en mesure d'offrir des prestations de qualité aux lecteurs (environ 5'000 lecteurs reviennent régulièrement emprunter des livres). La porte du bâtiment est ainsi franchie plus de 110'000 fois durant l'année pour les livres et les visites du Musée.

Je rappelle alors aux Conseil communal l'importance de la culture et du sport, même en période de crise. Un nouveau projet comme celui du Musée ou du stade de Bouleyres restent des images fortes démontrant une dynamique communale, sans compter les interactions avec les commerçants bullois. L'attente des habitants de Bulle et de la région démontrent l'intérêt porté à ces projets.

J'espère avoir, pour une deuxième fois, sensibilisé nos Conseillers communaux à la réalité de la culture bulloise. Le vote du crédit d'investissement pour le Musée – Bibliothèque publique reste suspendu pour l'année 2020-2021. Dès lors, je demande pour l'année 2021 au Conseil communal de prendre en considération sérieusement le vote du crédit d'investissement afin de débiter la réalisation au plus vite.

Nous restons volontiers à votre disposition pour vous informer plus en détail et pour soutenir ce projet qui contribue à la qualité et à l'image de la Ville de Bulle.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour son intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 830'000.00 pour l'assainissement de la production de froid et le raccordement au réseau de chauffage à distance du Musée gruérien.**

3.1.3. Patinoire communale – Remplacement de la surfaceuse à glace et d'éléments techniques relatifs à l'installation de production de froid et de travaux de maintenance (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime par ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues,

Comme vous avez pu le lire, il s'agit de deux investissements concernant la patinoire communale, déjà vieille de 22 ans.

Des travaux de maintenance sont nécessaires et le premier investissement de Fr. 158'750.00 concerne l'installation de production de froid. Le deuxième investissement concerne l'achat d'une surfaceuse à glace électrique pour un montant de Fr. 170'000.00.

Nous vous demandons donc aujourd'hui un crédit total de Fr. 336'000.00 pour ces 2 objets, tout en sachant qu'en cas de construction du nouveau Centre sportif régional et de délocalisation de la patinoire, la surfaceuse pourra être réutilisée, et l'installation de froid restera en fonction pour la climatisation des salles de conférences et du restaurant.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le message met bien en évidence la problématique d'une installation de plus de 22 ans face aux défis liés à l'évolution rapide des technologies : se rappelle-t-on encore aujourd'hui ce qu'est une disquette 3,5 pouces ? Des actions doivent être entreprises très rapidement au risque de mettre en péril l'utilisation générale de la patinoire.

La Commission financière a noté également que l'installation garderait son utilité pour l'exploitation d'Espace Gruyère en cas d'acceptation du Centre sportif régional et que, au même titre, la nouvelle surfaceuse serait également reprise pour l'exploitation de la nouvelle patinoire, si ce cas de figure se réalise.

La Commission financière préavise donc favorablement à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 336'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse à glace et d'éléments techniques relatifs à l'installation de production de froid ainsi que des travaux d'entretien. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 336'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse à glace et d'éléments techniques relatifs à l'installation de production de froid ainsi que des travaux d'entretien.**
-

3.1.4. Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements, travaux de rénovation et aménagement d'une chambre individuelle (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Chantal Pythoud** qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,

Le message qui vous est adressé concernant nos EMS communaux vous propose, aux points 1,2 et 3, le remplacement de matériels de soins, qui doivent s'adapter à l'état de santé toujours plus sévère de nos résidents, et le remplacement de divers équipements et mobiliers qui ont plus de 10, voir 15 ans et qui, pour certains, datent même de l'ouverture (en 1986 pour le Foyer de Bouleyres et en 1991 pour la Maison bourgeoisiale).

Evidemment, il ne s'agit pas du renouvellement de la totalité du mobilier, ni des équipements. Ceux-ci ont été, et seront, échelonnés dans le temps, en fonction de leur degré d'urgence.

- *4. L'Opel Agila est en fin de vie. Comme le garage ne propose pas de soins palliatifs, il doit être remplacé après 17 ans de bons services.*
- *5. Il est indispensable d'intervenir sur le câblage de la détection incendie. Nous ne pouvons pas nous permettre de lésiner sur la sécurité.*
- *6. Les transformations prévues à la Maison bourgeoisiale visent à mettre à disposition deux chambres individuelles au lieu d'une chambre double et de déplacer la salle de consultation. Il faut savoir qu'il peut être difficile de faire accepter aux résidents de partager leur chambre, même parfois avec leur propre conjoint.*
- *7. Avec la pandémie, des vestiaires individuels sont obligatoires pour le personnel. Cet achat s'avère incontournable.*

C'est avec ces remarques qu'au nom du Conseil communal, je vous prie d'accepter l'octroi de ce crédit d'investissement de Fr. 317'000.00 en faveur de nos Foyers communaux.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la liste des divers investissements de remplacement, de modernisation ou encore la création d'une chambre individuelle, le plus important à hauteur de Fr. 70'000.00.

La remarque avait été faite par le passé d'éviter de cumuler un nombre important de petits investissements qui auraient probablement dû être considérés au budget de fonctionnement et non pas atteindre un montant important sur lequel nous devons nous prononcer globalement, au risque de devoir tous les refuser pour un seul objet qui ne serait pas accepté. En l'occurrence cela n'est pas le cas et les demandes nous paraissent toutes justifiées. Cela dit, la remarque reste valable pour les prochaines demandes d'investissement du même ordre qui seront soumises au Conseil général.

Compte tenu de ces remarques, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 317'000.00 demandé pour divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation dans les foyers communaux pour personnes âgées. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Nicolas Pasquier** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Cinq ans après la signature de l'Accord de Paris, au moment où l'ONU appelle les dirigeants du monde entier à faire des efforts supplémentaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire nos émissions de gaz à effets de serre de 45% d'ici à 2030 par rapport à 2010, à l'heure où la Commune de Bulle offre une prime de Fr. 350.00 pour l'installation d'une prise de recharge électrique à domicile, que fait la Commune de Bulle ? Elle renouvelle un véhicule utilitaire en bout de course par un véhicule à moteur à combustion.

Est-ce l'obtention du label « GOLD » de la Cité de l'énergie qui incite le Conseil communal à baisser les efforts pour une transition énergétique en faveur du climat ?

Pourtant la Commune avait pris l'habitude de montrer le bon exemple dans ce domaine : j'étais moi-même intervenu au sein de ce Conseil il y a 4 ans pour saluer l'achat de 2 véhicules électriques : le premier pour les Foyers communaux et le second pour le Centre d'entretien. Sans revenir sur tous les avantages que j'ai mentionnés il y a 4 ans et que procurent les véhicules purement électriques, il faut relever que l'investissement de départ, plus important, est compensé sur le long terme par des frais d'entretien et un coût de l'énergie inférieurs.

Plus récemment, notre Conseil a encore voté sans sourciller l'acquisition d'autres véhicules électriques :

- *une balayeuse électrique en 2018 ;*
- *une petite camionnette pour la Section Espaces Verts et un petit véhicule pour l'équipe de nettoyage de la section Voirie en 2019.*

A ma connaissance, la section Voirie est entièrement satisfaite de son véhicule électrique.

Par ailleurs, l'offre en véhicules électriques s'étoffe presque chaque mois et plusieurs constructeurs européens ou asiatiques proposent déjà de petits utilitaires électriques performants à des prix toujours plus concurrentiels.

Ainsi le groupe PS-Les Verts invite le Conseil Communal à renoncer à l'achat de ce véhicule à moteur à combustion au profit d'un véhicule 100% électrique. Le surcoût occasionné pourrait être compensé par des économies réalisées sur d'autres crédits d'investissement.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Madame Marie-Claire Pasquier et Monsieur Nicolas Charrière**, au nom du **groupe PLR** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PLR va approuver l'investissement sollicité de Fr. 317'000.00 pour les Foyers communaux. La nécessité de cet investissement est clairement démontrée dans le message du Conseil communal.

Le groupe PLR souhaite cependant faire deux réflexions, pour les années à venir.

Tout d'abord, il ressort du message que les investissements qui doivent être faits portent sur du remplacement de matériel et des travaux de rénovation pour des installations plus qu'amorties. Le groupe PLR ne peut qu'approuver la politique raisonnable du Conseil communal en matière de remplacement du matériel ou de travaux de rénovation. Cela dit, nous souhaitons éviter que, régulièrement, année après année, des montants considérables doivent être investis, investissements qui s'avèreraient alors plus élevés que des travaux d'assainissement globaux de nos Foyers.

D'autre part, le montant de Fr. 70'000.00 pour l'aménagement d'une seule chambre individuelle interpelle. Il ne s'agit pas du principe ni du montant de cet investissement, qui semblent parfaitement adéquats pour garantir la qualité de vie de nos aînés. En revanche, face à un tel montant, le groupe PLR s'interroge sur la qualité d'accueil à la Maison Bourgeoisie dans les anciennes chambres du personnel, minuscules cellules transformées en chambres pour les résidents. Il va bien venir un temps où, compte tenu du vieillissement de notre population, il sera tôt ou tard nécessaire d'investir à nouveau pour réaménager ces chambres.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Claire Pasquier et Monsieur Nicolas Charrière pour leurs remarques et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Madame Chantal Pythoud, au nom du **Conseil communal** répond à la remarque de Monsieur Nicolas Pasquier par ces mots :

« Je remercie Monsieur Pasquier pour sa question tout à fait pertinente. Nous sommes tous sensibles à la cause environnementale.

D'ailleurs, nous avons opté pour un véhicule électrique au service des Foyers en 2017 déjà. Une seule borne de recharge est à disposition. Du point de vue pratique, il faut savoir qu'un véhicule électrique se prête difficilement au type de trajets effectués, à savoir supérieurs à 50 km aller-retour, à des fréquences rapprochées et selon des plages horaires souvent imprévisibles.

Dans ce contexte économique, le critère du coût est aussi important. Tous les dicastères ont eu pour mot d'ordre de ne prévoir des dépenses que pour ce qui était indispensable et incontournable. Pour un véhicule électrique, il aurait fallu au moins doubler son coût d'investissement. Nous pouvons néanmoins reprendre la réflexion sur ce choix.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Pythoud pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 317'000.00 pour divers remplacements d'équipements, travaux de rénovation et aménagement d'une chambre individuelle dans les foyers communaux pour personnes âgées.**

3.1.5. Aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le message no 3.1.5 concerne le chemin de mobilité douce de la Part Dieu qui vous est proposé, comme indiqué dans le document, pour relier le quartier du Carry à la rue de Vevey.

Pour celles et ceux qui connaissent bien l'endroit, le chemin actuel est parsemé d'éléments modérateurs et le cheminement piétons et vélos est très souvent dangereux. En effet, sur ces 500 mètres de route l'on croise des voitures, souvent des tracteurs et des camions de long bois. Cet aménagement a reçu une autorisation provisoire, dont le délai est dépassé depuis plusieurs années. Il est dès lors temps de réaliser une mesure définitive pour sécuriser ce cheminement piétons et vélos séparé des voitures par une bande herbeuse.

Malheureusement, lors de la mise en zone du quartier du Carry au début des années 1980, personne ne s'est inquiété des accès piétons. Il est grand temps aujourd'hui d'améliorer une situation qui, je vous le concède, n'aurait jamais dû exister. Pour votre information, actuellement 272 personnes habitent le quartier. Ce sont aussi des contribuables qui méritent d'être desservis autant que ceux qui habitent ma rue par exemple.

Ce projet de Fr. 605'000.00 a été accepté dans le plan d'agglomération de 3^{ème} génération et bénéficiera d'un subventionnement fédéral de Fr. 221'000.00. De plus, une contribution cantonale de près de Fr. 115'000.00 devrait s'y ajouter. Aussi, la charge financière communale devrait s'élever à environ Fr. 270'000.00.

En ce qui concerne les arbres, le Conseil communal s'est posé la question du bien-fondé de planter une allée d'arbres supplémentaire sur ces 500 mètres. Il y était favorable !

Toutefois, après analyse, nous nous sommes vite rendu à l'évidence que ces plantations hypothéqueraient beaucoup le projet. L'emprise sur les terres agricoles aurait doublé, sans parler de l'ombre portée des arbres sur le restant des terres. Ceci était une fausse bonne idée, sans même prendre en compte les coûts supplémentaires.

Pour la question des 1900 m² de SDA ou surfaces d'assolement, le Service de l'agriculture a émis un préavis négatif à l'examen préalable.

Toutefois, la DAEC devra faire une pesée d'intérêts lors de l'approbation des plans. Il faut rappeler que cet objet figure dans le projet d'agglomération qui ne prévoyait pas d'arbres pour les raisons déjà évoquées.

Je souhaite dire encore que la fiche T301 sur les surfaces d'assolement du plan directeur cantonal fait référence au fonds cantonal et il revient au canton d'assurer la gestion des quotas des surfaces d'assolement.

Il restera aussi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à convaincre l'agriculteur, propriétaire des terrains. Ceci est une musique d'avenir.

Pour terminer, je vous remercie de soutenir ce projet indispensable pour la sécurité des 272 habitants du quartier, dont beaucoup de familles avec enfants, des très nombreux promeneurs et des cyclistes qui se rendent en nombre dans la vallée de la Trême (comprenant 1000 hectares de forêts dont 590 propriété de notre Commune).

Il est encore à relever que récemment, la Commune a planté 1'180 arbres sur les hauts de Cuquerens, dans le cadre d'un projet piloté par le Service fédéral des forêts. Le Conseil communal est soucieux du réchauffement climatique et cherche, dans la mesure de ses moyens, à remplacer les arbres abattus et à chaque fois que c'est possible, à en planter des nouveaux. S'il s'avérera possible de mettre quelques buissons sur l'allée, le Conseil communal le soutiendra ; mais je ne promets rien, car je ne suis pas en campagne.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Outre les objectifs de continuer la mise en place de réseaux de mobilité douce et les accès vers le centre-Ville de Bulle, les risques liés au trafic sur ce tronçon parcouru par de nombreux véhicules utilitaires, privés et agricoles ne doivent pas être banalisés. Le marquage provisoire, fait il y a une dizaine d'années, ne répond a priori plus à l'importance et à la sécurité du trafic et des usagers. La réalisation de cet aménagement permettra le croisement des véhicules, ce qui n'est pas le cas actuellement tout en offrant des accès sécurisés pour la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 605'000.00 pour l'aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 221'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Nicolas Pasquier** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts a pris connaissance avec attention du message accompagnant la demande de crédit pour la réalisation du chemin de mobilité de douce le long de la route de la Part-Dieu.

Notre groupe reconnaît que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et partage les objectifs de sécurisation des cheminements pour les piétons, les cyclistes et le tourisme pédestre. Nous avons aussi toujours soutenu la réalisation d'un réseau de mobilité douce continu pour relier les différents quartiers de la Ville et de l'agglomération.

Notre groupe soutient la réalisation d'une voie de mobilité douce le long de la route de la Part-Dieu, mais le projet proposé par le Conseil Communal est insatisfaisant sur plusieurs points.

Premièrement, la voie de mobilité douce n'est pas arborisée. Entre la volonté annoncée pour le PA4 de verdir davantage la Ville et ce projet, c'est un peu le grand écart. Les arbres contribuent entre autres à la qualité du paysage, à l'atténuation des effets du réchauffement climatique et même à la réduction de la vitesse des automobilistes s'ils sont plantés selon un schéma précis.

Deuxièmement, la voie de mobilité est éclairée, certes avec un système dit intelligent. Pourtant la tendance actuelle dans de nombreuses communes consiste à éteindre l'éclairage urbain la nuit. L'éclairage de cette voie de mobilité douce sur toute sa longueur, alors qu'elle est complètement séparée de la chaussée par une bande herbeuse d'au moins 1 m interpelle, et le remplacement des lampadaires par des arbres est souhaitable.

Troisièmement, le tracé choisi pour le chemin de mobilité douce pour le projet sera situé sur le côté nord de la route, au détriment de terres agricoles de qualité qui sont en agriculture biologique depuis plus de 20 ans. Ces terres sont des terres d'assolement qui doivent par ailleurs être obligatoirement compensées. Elles appartiennent à un agriculteur qui a déjà cédé à la Commune plusieurs surfaces pour des réalisations routières. Le terrain de l'autre côté de la route est moins dommageable : une partie des emprises pourraient être effectuées sur une ancienne décharge et l'autre partie sur des terrains agricoles de valeur moindre car fortement en pente.

Quatrièmement, l'entier du message nous vend la réalisation d'une mesure de mobilité douce, mais l'objectif de ce projet n'est pas seulement la mobilité douce en elle-même mais le rétablissement de la circulation à double sens sur la route de la Part-Dieu et la possibilité d'y rouler à nouveau à 80 km/h sans obstacle. Aucune mesure de modération de trafic ni de vitesse n'est prévue. C'est à se demander si le rétablissement de cette voie de circulation à double sens et sans obstacle n'est pas l'objectif principal de ce projet, le Conseil communal utilisant l'argument de la réalisation d'une mesure de mobilité douce pour la rendre plus acceptable.

Ainsi le groupe PS-Les Verts est divisé sur ce sujet et une majorité refusera l'octroi du crédit de 605'000 francs tout en invitant le Conseil communal à proposer un nouveau projet en tenant compte de nos remarques pour réaliser une voie de mobilité douce de qualité et qui participe réellement aux efforts de transfert modal. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur cet objet.

Intervention de **Monsieur François Chardonnens**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers collègues*

Nous sommes heureux de voir que l'on cherche à favoriser la mobilité douce y compris pour les plus jeunes. Nous regrettons cependant que le projet ne contienne pas un volet de plantation d'arbres dans cette zone très nature de la ville de Bulle. Nous demandons d'examiner la possibilité soit de planter des arbres soit des haies vives sur la bande verte prévue.

Avec cette remarque nous approuverons l'investissement. »

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnens et passe la parole au groupe PLR.

Intervention de **Madame Emmanuelle Favre Gende**, pour le **groupe PLR** :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR soutient l'investissement pour l'aménagement d'un chemin de mobilité douce à la route de la Part-Dieu et salue cette initiative. En effet, ce chemin nous paraît dangereux tant pour les automobilistes que pour les piétons. Cette réalisation permettra aux enfants, aux promeneurs et aux cyclistes de rejoindre la ville en toute sécurité. Elle améliorera encore notre réseau de mobilité douce.

Cependant, notre groupe demande au Conseil communal de veiller scrupuleusement à la maîtrise des coûts.

Merci de votre attention »

Monsieur le Président remercie Madame Emmanuelle Favre Gende pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite apporter des précisions.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Patrice Morand** assure que l'Exécutif est très sensible à la question des arbres. Cependant, ajouter une allée d'arbres triplerait la surface nécessaire comparativement au seul trottoir, sans compter l'ombre portée. Concernant l'éclairage, il en va de la sécurité des piétons, dont certains rentrent tard chez eux.

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour ses explications et, constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 33 oui, 10 non et 2 abstentions, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 605'000.00 pour l'aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 221'000.00.**

3.1.6. Réaménagement de la rue de Vevey (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le message qui vous est remis est très important car il s'agit de terminer la colonne vertébrale de notre ville. Ainsi, après la Grand-Rue, la rue de Gruyères, l'Ancien Comté, la Route de Riaz, la rue Lécheretta et le Chemin des Crêts qui vont débiter en 2021, le Conseil communal vous présente un grand projet qu'il s'agira de mener à bien en 2022 et 2023.

La réfection de la rue de Vevey a déjà été mise de côté depuis plusieurs années et, pour toutes celles et ceux qui l'empruntent souvent, force est de constater que son état n'est plus acceptable. L'entrée ouest de la ville doit être réaménagée.

L'aspect écologique de la séparation des eaux mérite également d'être développé. En effet, les eaux de toute cette zone sont envoyées aujourd'hui à la STEP de Vuippens après un pompage à Champ-Barby. On en calcule environ 150'000 m³. Lors de fortes pluies ou période prolongée de pluie, des trop-pleins débordent et les surplus sont déversés dans la Trême. Oui les eaux de pluies et eaux usées vont souvent à la Trême ou à la Sionge ! Où est notre prise en compte de l'aspect écologique ? Notre plan général d'évacuation des eaux, établi il y a quelques années et accepté par l'Etat, doit être respecté et mis en pratique. Le PGEE doit être coordonné avec l'aménagement du territoire (art. 16 du règlement cantonal sur les eaux). Il fait partie de l'équipement de base des communes (art. 94 LATeC).

Cette séparation des eaux, après celles de la Lécheretta et de la Route de Riaz fera que nous enverrons beaucoup moins d'eau à la STEP. Cette opération réduira notre participation financière à l'épuration des eaux. Il faut savoir que près de 60% des frais de la STEP de Vuippens sont à notre charge. Les frais des charges chimiques ne vont pas changer mais celles de l'hydraulique (de l'eau claire propre) vont diminuer. Il est possible d'estimer cette baisse des charges pour Bulle de Fr. 150'000.00 à Fr. 200'000.00 actuellement et certainement au double quand toutes les rues seront mises en séparatif. Pour vous donner un exemple, actuellement un volume de 9 litres/seconde d'eau parasite arrive d'on ne sait où et sort à la hauteur de la rue de la Léchère. Toutes ces eaux pourraient aller directement aux rivières.

Pour être clair, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les travaux de la rue de Vevey diminueront nos charges d'environ Fr. 200'000.00.

Pour rappel, tous les travaux d'infrastructures d'épuration sont financés par les taxes payées par les propriétaires et locataires et ne grèveront pas la fortune de notre Commune. Ces investissements se balancent et pour mémoire, sur les Fr. 3'580'000.00 demandés, nous avons un montant de Fr. 2'772'192.00 à l'actif du bilan en réserve pour l'épuration. Nous avons pu heureusement amortir plus rapidement nos anciens travaux, si bien qu'il nous reste un capital disponible.

Pour répondre à quelques questions qui me sont parvenues avant la séance, et je vous en remercie, je peux vous donner les informations suivantes :

- *Le trafic des voitures, des transports publics et de la mobilité douce sera fluidifié ;*
- *La sécurité de la mobilité douce sera améliorée en la sortant du trafic automobile, et en soignant le marquage pour les vélos et les piétons ;*
- *L'aménagement des trottoirs mixtes de 3,50 mètres, pour disposer de surfaces généreuses, permettra une mixité piétons-cyclistes, comme on peut le voir sur la rue de l'Ancien-Comté. Ceci donnera le choix aux cyclistes de rouler sur les trottoirs ou sur la route. Le cas des vélos électriques 25 km/h est donc réglé, mais on compte sur leur prudence. De plus, les familles pourront continuer d'emprunter la voie de mobilité douce de l'ancienne poste à Espace Gruyère, voie qui se prolongera dans quelques années jusqu'à l'arsenal. Les trottoirs dénivelés (+ 6cm) sont préférables aux bandes cyclables au niveau de la sécurité des usagers. Si nous avions proposé une piste cyclable de 1,60 mètre séparée du trottoir, nous n'aurions pas pu proposer une double ligne d'arbres. Comme le Conseil communal l'avait déjà expliqué en réponse à un postulat il y a quelques années sur le même sujet, il sera toujours possible de séparer les flux à la montée. Nous observons qu'il n'y a pas de problème à la rue de l'Ancien-Comté par exemple. Pour terminer, la mixité sur le trottoir comme sur la route, oblige les usagers à être plus prudents.*
- *Les transports publics disposeront d'arrêts conformes et d'abris pour les usagers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.*
- *Pourquoi n'est-il pas prévu la pose d'un revêtement phonoabsorbant ? Les normes de bruit sont acceptables actuellement selon une récente analyse. De plus, ce bitume spécial demande d'être changé beaucoup plus souvent qu'un revêtement usuel.*
- *La plantation de 80 arbres en fosse aura un coût conséquent, mais les arbres se développeront ainsi plus facilement.*
- *Les rues des Alpettes et des Colombettes seront aussi retravaillées et, Mesdames et Messieurs, c'est Noël avant l'heure : le Conseil communal peut d'ores et déjà vous annoncer la suppression des gabions sur ces deux rues grâce aussi à la plantation de nombreux arbres.*
- *Des économies d'énergie seront réalisées avec le passage de tous les candélabres en LED. Le système d'éclairage sera effectué en même temps que le changement des mâts.*
- *Pourquoi maintenir quelques places de parc sur le trottoir ? Il n'y a pas d'autres places sur le haut de la rue et les habitants doivent bien se parquer quelque part.*

Le coût de ces travaux s'élèvera, en toute transparence, à Fr. 7'700'000.00, mais nous attendons les subventions du PA1 pour Fr. 1'290'000.00. De plus, une subvention du fonds de relance cantonal pour les agglomérations de Fr. 1'300'000.00 est également attendue.

Il devrait rester à charge de notre Commune Fr. 5'110'000.00 qui seront dépensés en 2022 et 2023.

La subvention cantonale du fonds de relance est unique. Elle fait partie d'une enveloppe votée par le Grand Conseil récemment. Merci à Mesdames et Messieurs les Députés présents dans la salle.

J'en ai terminé Monsieur le Président, et il ne me reste plus qu'à vous remercier, Mesdames et Messieurs pour le soutien à ce projet très important pour notre ville. Je reste toutefois à disposition pour d'éventuelles questions.

Merci de votre soutien et de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les investissements routiers sont coûteux mais nécessaires, la question n'est pas là mais plutôt dans leur planification et leur réalisation. La complexité du message qui mélange des investissements liés à l'assainissement du réseau eaux claires/eaux usées et le réaménagement de l'espace public de toute la rue de Vevey ne facilite pas la compréhension d'un projet d'investissement de l'ordre de Fr. 11,3 mios.

La Commission financière ne remet pas en cause la légitimité de réaliser ces investissements d'infrastructures nécessaires au développement de la Commune. Nous avons également considéré les aspects environnementaux liés à cet investissement et les économies qui pourront être réalisées dans la gestion des eaux claires qui ne seront, dès lors, plus pompées et traitées par la station d'épuration de Vuippens, mais déversées directement dans la Trême. Des économies substantielles seront ainsi réalisées, de l'ordre de Fr. 150'000.00 à Fr. 200'000.00 par année selon le Conseil communal.

La Commission financière relève en outre que le budget demandé tient compte d'investissements pour la gestion des eaux qui doivent s'autofinancer. De facto, l'investissement de Fr. 3'580'000.00 sera financé par un prélèvement sur la réserve et avance de financement et non pas in fine par la Commune. Des subventions fédérales à hauteur de Fr. 1'290'000.00 sont acquises et des subventions cantonales supplémentaires pourraient également être obtenues pour Fr. 1'300'000.00 selon le Conseil communal. Dès lors, l'investissement final à la charge de la Ville de Bulle pourrait à terme être ramené à Fr. 5'110'000.00.

La Commission financière relève donc l'ambiguïté du message par rapport au montant demandé sans en contester la légitimité et l'importance de le réaliser. Si l'on en croit le message, les travaux sont prévus en 2022-2023, cette planification reviendra finalement au Conseil communal compte tenu du contexte lié à la priorisation des investissements dans la mesure où cet investissement n'est pas contesté.

En considération de ce qui précède, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de Fr. 11'280'000.00 pour les travaux relatifs aux espaces publics et la réfection des infrastructures d'épuration, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 1'290'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Erwan Keravec** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons pris connaissance du projet de réaménagement de la rue de Vevey qui permettra de redonner un peu de majesté à cet axe majeur de notre Commune, actuellement en piteux état.

Tout cela est certes enthousiasmant en raison de l'ampleur des travaux et de l'arborisation prévue, mais nous ne pouvons pas accepter, en l'état, le projet de trottoir mixte proposé.

Ce type d'aménagement n'est clairement pas satisfaisant sauf à distinguer de manière physique les voies de circulation cycliste et piétonne. Nous pensions que l'expérience malheureuse de la rue de la Condémine permettrait de tirer des enseignements, mais force est de constater que ça n'est pas le cas.

De par sa longueur et sa déclivité, la rue de Vevey mérite un agencement de meilleure qualité permettant de circuler à vélo en toute sécurité, à l'abri du trafic automobile et sans risquer de percuter un piéton.

Mobilité douce ne signifie pas mobilité lente et il y a fort à parier que de nombreux cyclistes préféreront circuler à la descente sur la route plutôt que de s'engager sur un trottoir mixte où des freinages intempestifs seront nécessaires pour éviter les piétons et les poussettes.

Nous souhaitons donc que le projet soit modifié pour matérialiser une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté de la chaussée avec un marquage au sol, y compris sur les zones d'intersection. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Erwan Keravec pour son intervention et demande si une autre intervention est souhaitée :

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Malik Seydoux** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La rue de Vevey est la dernière entrée de Bulle à être retravaillée afin de répondre aux attentes de la population.

Encore de grands travaux en perspective : la rue de Vevey nécessite un important lifting en surface mais aussi en profondeur. Ces travaux bien que conséquents, nous permettront d'avancer sur la mise en séparatif de notre réseau avec des économies annuelles de Fr. 150'000 à 200'000 de frais de traitement d'eau. Ceci nous permettra aussi de prolonger notre réseau de CAD et de permettre à de nouveaux clients de se brancher à une énergie nettement plus écologique que le chauffage à mazout individuel. Une bonne étape dans notre course à la réduction de notre empreinte carbone.

Les travaux en surface permettront une conciliation optimale des différents types de mobilité en séparant physiquement la mobilité motorisée de la mobilité douce, ce qui induira beaucoup plus de sécurité pour les utilisateurs.

Le projet met aussi un accent important sur l'arborisation ainsi que sur l'esthétique. Ceci nous promet de belles balades sous l'ombrage et la fraîcheur des grandes essences qui seront nouvellement plantées.

N'oublions pas que le projet concerne aussi les rues des Colombettes et des Alpettes, ce qui amènera une cohérence bienvenue dans la zone ainsi que le retrait de quelques gabions.

L'investissement est certes conséquent, surtout en cette période difficile. Le Conseil Communal a dû faire des choix, des choix difficiles et qui ne peuvent bien sûr pas satisfaire tout le monde. Nous encourageons le Conseil Communal à continuer dans cette voie, à analyser en profondeur tous les investissements afin de ne nous présenter que des projets urgents ou avec une portée très importante et majeure pour nos citoyens et pour notre région.

Cet investissement peut aussi être vu comme un souhait de continuer à investir afin de maintenir la qualité de nos infrastructures, de proposer une entrée de ville accueillante ainsi qu'une zone d'exposition de qualité. Cet investissement permettra aussi à une multitude d'entreprises de pérenniser des emplois importants pour notre région.

Nous souhaitons que la Commune gère ce projet au plus près et qu'il soit bien tenu compte des gabarits des grands véhicules, bus, machines agricoles et camions, qu'il soit tenu compte de la fluidité du trafic due aux arrêts Mobul (très proche du giratoire d'Espace Gruyère), du choix des équipements et des matériaux afin de respecter scrupuleusement le budget, voire faire des économies.

Il est clair que nous acceptons ce budget. Cependant, nous laissons au Conseil Communal la responsabilité de planifier les travaux au moment opportun selon son analyse de l'évolution des finances communales.

Je profite encore de remercier la Commune et ses services pour la très bonne présentation de ce projet à la Commission d'aménagement (il en va de même pour les autres investissements).

Pour terminer, le groupe PLR va accepter cet investissement de Fr. 11'280'000.00, auquel viendront se soustraire la participation de la Confédération de Fr. 1'290'000.00, ainsi que la probable participation cantonale de Fr. 1'300'000.00.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Malik Seydoux pour son intervention et passe la parole au group PDC/PVL.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, intervention de **Madame Chantal Frossard** :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues.

C'est avec enthousiasme que nous avons découvert les futurs aménagements de la rue de Vevey. C'est un beau projet qui mettra en valeur une des rues importantes de la Ville de Bulle. C'est une belle carte de visite pour la Ville. Nous nous réjouissons aussi de la plantation des 80 arbres et nous félicitons les auteurs du projet pour le travail minutieux du choix de la végétation.

Cependant, nous aimerions insister sur l'importance de la coordination entre les paysagistes de la Ville et les architectes et ingénieurs spécialisés, et cela avant la phase d'exécution comme nous l'avons déjà relevé dans notre postulat visant à intégrer la section Espaces verts. Les échanges avec la section Espaces verts lors du processus d'étude et de réalisation déjà permettront à toute cette verdure de se développer de manière harmonieuse et perdurer dans le temps.

Finalement, nous nous réjouissons des nouveaux abribus qui permettront aux usagers d'attendre et d'admirer la rue à l'abri ; toutefois, leur prix nous semble très élevé.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Frossard et passe la parole au Conseil communal.

Monsieur Patrice Morand, au nom du **Conseil communal**, souligne, pour répondre aux propos de Monsieur Erwan Keravec, que l'Exécutif s'interroge depuis longtemps sur la problématique de la rue de la Condémine. Un épilogue devrait être présenté ultérieurement, probablement dès la fin 2021. Monsieur Patrice Morand tient à rassurer le groupe PDC/PVL sur le fait qu'il y a une bonne communication avec la section Espaces verts. Il profite d'avoir la parole pour remercier le Législatif de son soutien.

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour ces explications et demande si la parole est encore souhaitée concernant cet objet.

Cela n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 11'280'000.00 pour les travaux du réaménagement de la rue de Vevey relatifs aux espaces publics et la réfection des infrastructures d'épuration, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 1'290'000.00.**

3.1.7. Réaménagement du quartier de Jéricho (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le message qui vous est présenté par le Conseil communal explique bien le sujet et, ne souhaitant pas rallonger la soirée, je vous encourage à soutenir cet investissement en pensant à l'écologie, par la mise en séparatif des eaux du quartier, et à la sécurité, grâce à la zone 30 qui sera mise en place.

Le montant des participations des propriétaires de Fr. 205'000.00 a déjà été versé et est bien au chaud dans notre bilan.

Je reste toutefois à votre disposition, Mesdames et Messieurs, pour tout éventuel complément d'information.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention. Il passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au même titre que l'objet précédent, celui-ci mélange des investissements liés à la gestion des eaux, qui s'autofinancent par des prélèvements sur les réserves, et d'autres, liées au réaménagement de l'espace public, en l'occurrence : limiter les nuisances et améliorer la sécurité des usagers en régulant la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des routes de la desserte du quartier de Jéricho.

Le message met également en évidence une participation des propriétaires à hauteur de Fr. 205'000.00. Le montant à la charge de la Commune reste, in fine, peu significatif.

Au vu du message, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 1'065'000.00 pour le réaménagement du quartier de Jéricho. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'065'000.00 pour le réaménagement du quartier de Jéricho.**

3.1.8. Remplacement et achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet** qui s'exprime, **au nom du Conseil communal**, en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le but de maintenir un parc véhicules adapté, notre programme d'investissement prévoit annuellement un montant d'environ Fr. 300'000.00.

Cependant, vous connaissez notre situation financière difficile et dans ce contexte, nous avons réduit nos investissements de 50%. Les investissements que nous vous demandons ce soir sont donc ceux qui nous paraissent indispensables au bon fonctionnement du Centre d'entretien.

Nous vous demandons donc un montant de Fr. 35'000.00 pour le remplacement d'un élévateur vieux de 15 ans, ainsi qu'un montant de Fr. 90'000.00 pour l'achat d'un véhicule polyvalent avec grue pour le responsable de la signalisation.

Le dernier investissement de Fr. 15'000.00 concerne l'achat d'une remorque destinée au tri des déchets lors des manifestations, conformément à la directive que nous avons récemment édictée et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021, en espérant que des manifestations pourront se dérouler en 2021...

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message du Conseil communal pour l'acquisition d'une remorque et le remplacement de deux véhicules. Le prix et la justification pour l'acquisition de la remorque nous paraissent raisonnables et le remplacement des véhicules doit être lu au regard de la gestion du parc de véhicules et de leur remplacement. À ce titre, l'utilisation de véhicules dont l'ancienneté, soit 12 ans pour l'un et 15 ans pour l'autre montrent si besoin était le bon entretien de ces véhicules compte tenu de leur utilisation ainsi que la volonté de les utiliser le plus longtemps possible. Leur remplacement nous paraît donc raisonnable.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi du crédit de Fr. 145'000.00 sollicité par le Conseil communal pour le remplacement et l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 145'000.00 pour le remplacement et l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien.

3.1.9. Crédit pour l'élaboration des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby » (voir message en annexe)

*[Récusation pour cet objet de Monsieur Baptiste Pasquier.
Vote à 44 membres, la majorité reste à 23.]*

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le message qui vous est présenté est important. Le PAD-cadre est un outil d'aménagement prévu dans l'ordonnance cantonale du 21 décembre 2017 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions.

Lors du dépôt du PAL 2018, le Conseil communal a voulu, par cet outil, prendre en mains la densification de son actuel tissu bâti. Le centre historique dispose de règles très précises, mais ce n'est pas le cas pour ces deux quartiers du bord de la Trême.

La raison ayant motivé le Conseil communal à utiliser cet outil est la demande de suppression de magnifiques jardins à plusieurs endroits, au profit de cubes en béton. Le Conseil communal n'est pas contre la densification, mais il veut l'encadrer et souhaite qu'elle soit réfléchi globalement, tout au moins quartier par quartier ou pâtre de maisons par pâtre de maisons.

Des analyses fines et un outil réglementaire doivent absolument être mis en place de suite, car des projets ont été mis en attente jusqu'au retour de notre PAL de la DAEC, très prochainement je l'espère. Vous avez pu constater que différents ateliers participatifs devraient être mis sur pied avec des spécialistes. De plus, un historien et un sociologue donneront aussi des explications et des éclairages typiquement sociaux et historiques sur ces deux anciens quartiers.

Ces travaux devraient être entrepris rapidement car le Conseil communal ne veut pas bloquer les projets plus que nécessaire. L'intérêt supérieur de l'aménagement communal doit cependant primer !

Pour terminer, il y a deux ou trois recours contre les PAD-cadres. Si toutefois le Service cantonal des constructions devait nous refuser cet instrument d'urbanisme, le crédit d'investissement demandé serait retiré immédiatement.

Je vous encourage aussi, pour celles et ceux qui ne l'on pas encore fait, à aller voir la très intéressante étude du Professeur Michael Fritz sur le site Internet communal : www.bulle.ch/seances/4184780.

Merci de soutenir ce projet d'investissement de Fr. 430'000.00 à charge de notre Commune, pour la qualité de notre urbanisme.

Ce thème reviendra d'actualité dans quelques semaines, pour certains, mais comme vous le savez bien, l'urbanisme a été un des sujets qui a beaucoup occupé le Conseil communal ces cinq dernières années.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message et des explications complémentaires données par Monsieur Patrice Morand et Monsieur Cédric Jungo.

L'objectif de ces PAD-cadres, qui peuvent être apparentés à des MEP, reste de protéger et valoriser les quartiers historiques, en conserver l'homogénéité et maîtriser la densification tout en l'accompagnant.

Compte tenu de l'ampleur de la zone concernée et de la complexité du projet, l'idée de faire appel à 3 bureaux d'urbanisme, chacun travaillant sur un périmètre précis et de partager les conceptions au travers d'ateliers paraît judicieuse. L'objectif d'assurer ainsi un développement harmonieux de la ville et éviter des constructions hasardeuses semblent également louable.

La Commission financière note encore que le projet et l'investissement demandé restent conditionnés au résultat des oppositions et recours déposés contre le PAL 2018. Un préavis de synthèse devrait être transmis par la DAEC entre décembre 2020 et janvier 2021. L'anticipation souhaitée par le Conseil communal nous paraît en conséquence raisonnable au vu des enjeux.

La Commission financière préavis donc favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour l'élaboration des PAD-cadres « Pierre-Sciobéret » et « Champ-Barby ».

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Monsieur Martin Rauber** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe PS – Les Verts salue la volonté, émise par le Conseil communal, de maîtriser le développement des quartiers "Pierre-Sciobéret" et "Champ-Barby". En effet, il s'agit de témoins du passé qu'il convient de préserver.

Si aujourd'hui de nombreuses critiques sont formulées à l'encontre de la croissance non-maîtrisée de notre ville, elle est, en grande partie, la conséquence de décisions prises il y a des décennies.

Dès lors, comme nous ne pouvons pas changer le passé, améliorons notre avenir par la mise en place d'outils qui permettront de préserver l'harmonie et le caractère historique des quartiers concernés.

Ces PAD-cadres apporteront des réponses intéressantes aux problématiques liées au développement de ces secteurs.

Toutefois, nous nous inquiétons de la durée des procédures présentées. En effet, cela fait déjà trois ans que, dans les zones considérées, tous les projets de construction sont bloqués et, face aux prévisions figurant dans le message, il faudra encore quatre longues années avant de voir les effets concrets de la démarche proposée.

En tout état de cause, le groupe PS - Les Verts soutiendra la demande de crédit pour l'élaboration de ces PAD-cadres car, le but visant à maîtriser et préserver un tissu urbain de qualité est fort louable.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite la parole.

Intervention de **Madame Emmanuelle Favre Gende**, au nom du **groupe PLR** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR loue la volonté du Conseil communal de préserver et de valoriser le patrimoine bâti de ces quartiers historiques de notre ville. Ces PAD-cadres, élaborés à partir de cette excellente étude historique fouillée, permettront de maîtriser la réalisation des petits projets ou des projets de plus grande ampleur. Ils aideront à densifier notre ville de manière contrôlée tant en matière esthétique qu'en une gestion optimale de la mobilité et de l'environnement.

Merci de votre attention »

Monsieur le Président remercie Madame Emmanuelle Favre Gende pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur François Chardonnens**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Nous partageons pleinement le constat que le PAL et le RCU ne conviennent pas aux zones Pierre-Sciobéret et Champs- Barby. Cependant il ne faut pas corriger une erreur par une autre erreur.

En effet la problématique soulevée est la conséquence des insuffisances constatées dans les révisions successives du PAL. En effet, on se rend compte aujourd'hui que la qualité de vie, les espaces et les espaces verts en particulier, sont nécessaires à un développement harmonieux et durable. Il y a manifestement eu une erreur de jugement à l'époque.

La notion de PAD-cadres est entrée en vigueur dans la loi cantonale en 2018 et la Commune a saisi l'occasion de la révision de son PAL 2018 pour introduire cet outil dans sa planification pour les secteurs Pierre-Sciobéret et Champ-Barby.

L'objectif voulu par le législateur, lors de l'introduction de la notion de PAD-cadre dans la loi cantonale (art. 63a LATeC), est d'aider les communes à gérer les grands espaces du tissu bâti existant, notamment pour y réaliser des projets d'envergure, tels que des centres commerciaux, des installations sportives, de loisir ou de camping. Le but est ainsi de gérer les espaces publics de manière cohérente et d'assurer une transition de qualité entre les différents îlots urbains tant s'agissant de l'urbanisation, de l'environnement que de la mobilité. La loi précise que, simultanément à l'établissement du PAD-cadre, la Commune doit déterminer des sous-périmètres ainsi que les objectifs pour leur urbanisation ou la requalification du milieu bâti (art. 63a al. 2 LATeC). Le rapport explicatif de la DAEC précise d'ailleurs que « le plan d'aménagement de détail-cadre doit obligatoirement comprendre des sous-périmètres, faisant l'objet pour au moins un d'entre eux d'un PAD ».

Or dans le cas d'espèce, il est surprenant de constater que le plan d'affectation des zones ne différencie pas les plans d'aménagement de détail (PAD) et les plans d'aménagement de détail cadres (PAD-cadres). Les sous-périmètres n'ont pas été délimités à l'intérieur du périmètre des PAD-cadres, contrairement aux conditions légales fixées par la loi cantonale. Il est dès lors légitime d'émettre des doutes sur l'approbation de ces PAD-cadres par la DAEC. Ce d'autant que la procédure d'approbation est toujours en cours depuis plus de deux ans.

Pour le groupe PDC PVL, l'objectif de la Commune (vision cohérente et harmonieuse de ces quartiers) est louable, mais l'outil du PAD-cadre ne permet pas de répondre au but souhaité car il vise, par principe, à résoudre l'organisation des espaces publics.

De plus, au vu de l'étendue des périmètres fixés, la procédure va vraisemblablement durer de nombreuses années avant une éventuelle approbation par le canton avec des frais pas encore définis. Nous restons néanmoins convaincus qu'une révision est nécessaire mais que celle-ci doit passer par une révision des indices et éventuellement de la dénomination des zones concernées dans le PAL, PAZ et RCU.

En reprenant les objectifs fixés dans l'inventaire ISOS concernant ces quartiers, il serait à notre sens plus efficace de créer une zone spécifique au PAZ pour ces quartiers, en accordant une protection aux bâtiments digne d'intérêt. Or le crédit d'étude demandé ne s'intéresse pas aux typologies architecturales et urbaines qui pourraient être formalisées dans le RCU afin de protéger et développer l'identité du quartier de façon pertinente (par exemple : nombre de niveaux, toitures, ouvertures, rapport au sol, etc.).

Pour toutes ces raisons, notre groupe estime qu'il serait hasardeux de voter un crédit d'investissement pour des études très certainement inadéquates.

Il n'est également pas dans nos habitudes de voter un chèque en blanc et de mettre le doigt dans un engrenage de procédures et des frais inconnus, d'autant plus en cette période d'incertitudes. C'est pourquoi le groupe PDC PVL va refuser le crédit demandé. Au cas où ces PAD-cadres devaient être approuvés par le canton courant 2021 ou plus tard, il sera toujours temps de revenir avec une demande de crédit. »

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnes pour son intervention et demande si la parole est encore souhaitée.

Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte, par 32 oui, 11 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 430'000.00 pour l'élaboration des PAD-cadres « Pierre-Sciobéret » et « Champ-Barby ».**

[Retour de Monsieur Baptiste Pasquier.]

3.1.10. Aménagement de la zone industrielle « Prila-Combes Sud » (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que le Conseil communal dépose cette demande de crédit d'aménagement de la zone industrielle « Prila-Combes Sud » qui permettra la poursuite du développement économique de notre Ville. Ce terrain est un vrai joyau communal et l'investissement qui vous est présenté ce soir est une étape importante d'un long chemin. Le temps presse et le Conseil communal veut procéder à ces aménagements le plus rapidement possible.

Il est toutefois à relever que le PAD n'est pas encore approuvé par les services de l'Etat et qu'une opposition est toujours pendante. Nous pensons cependant, et souhaitons, arriver au bout de ces démarches administratives et de son opposition durant l'année 2021 afin de pouvoir entreprendre de suite le début du processus d'exécution de ces aménagements. C'est pourquoi nous vous demandons ce crédit avant d'avoir terminé les démarches administratives. C'est important pour la Ville, pour nos entreprises et nos places de travail.

Le PAD « Prila-Combes Sud » a été mis à l'enquête sur FRIAC et tous ont pu se rendre compte de l'important travail et du contenu de ce dossier. Le PAD, respectivement son étude, a débuté en 2017 et a été mis à l'enquête publique en février 2018, soit plus de 3 ans de travail et d'attente. 3 ans et nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Une fois les autorisations reçues, nous commencerons la phase d'exécution et, ensuite seulement (ou enfin) des entreprises pourront développer leur projet et construire leurs bâtiments, soit leur outil de travail.

Pour le reste des informations, je vous renvoie au message qui vous a été transmis.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Il passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière s'est dite surprise du niveau de détail proposé par ce PAD alors que nous ne savons pas encore quelles sont les entreprises qui vont s'y installer. La réponse communiquée par le Conseil communal, est qu'un PED nécessaire notamment pour le développement de la zone et permettre à des entreprises de rapidement se projeter dans leurs projets d'implantation.

Cela dit, cet investissement est stratégique et éminemment important pour la Commune afin d'assurer son développement économique en attirant de nouvelles entreprises. Nous avons noté qu'il y a encore une opposition en cours et que la parcelle totale ne sera pas disponible avant 2028. Quoiqu'il en soit, les investissements qui seront réalisés sur cette parcelle seront compris dans le prix de vente aux entreprises. La Commune réalisera donc, in fine, un retour sur investissement qui minimise l'importance de cet investissement à terme.

Par conséquent, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité le crédit de Fr. 8'140'000.00 demandé par le Conseil communal pour l'aménagement de la zone « Prila-Combes Sud ».

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Cyrille Pürro** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts prend connaissance avec grand intérêt de la volonté du Conseil communal d'investir dans l'aménagement de la zone industrielle « Prila-Combes Sud ».

Nous soutiendrons sans réserve cet investissement important. En effet, il est primordial que la Commune aménage et garde le contrôle sur des zones industrielles stratégiques. La Commune ne peut pas se permettre de laisser partir des entreprises en raison de manque de terrains à disposition.

Afin que la Ville ne se transforme pas en cité dortoir, nous devons impérativement garder la maîtrise du domaine foncier. C'est uniquement en offrant des terrains attractifs que des entreprises pourront offrir des emplois intéressants aux habitantes et habitants de notre Commune. En outre, il faut aussi souligner l'aménagement de voies de mobilité douce et d'espaces verts qui permettront de donner un cadre agréable aux entreprises qui s'y planteront.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Cyrille Pürro pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Philippe Remy**, au nom du **groupe PLR** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La mise à disposition de terrains permettant l'implantation ou le développement d'entreprises est depuis toujours un cheval de bataille de notre groupe politique. Ce genre de terrain est une denrée rare dans notre Commune depuis plusieurs années et le groupe PLR ne peut donc que se réjouir du projet d'aménagement sur lequel nous devons prendre ce soir une décision d'octroi de crédit.

L'endroit est idéalement placé, proche des voies d'accès à notre Ville et relié au réseau de transport public. L'aménagement proposé permettra d'accueillir tant des constructions industrielles que des services ou de l'artisanat, tout cela agrémenté d'espace de détente et d'aire naturelle. On peut donc parler d'une zone industrielle de type 4.0, dernière génération.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne peut que se prononcer favorablement à l'octroi d'un crédit de Fr. 8'140'000.00 pour l'aménagement de la zone « Prila-Combes Sud ».

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Remy et passe la parole au groupe PDC/PVL.

Intervention de **Monsieur Alexandre Beaud** pour le **groupe PDC/PVL** ;

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PDC/PVL se réjouit que cette zone industrielle, très importante pour la Commune, soit équipée afin d'accueillir dans un avenir proche les premières entreprises. Il remarque, à la vue des fortes diminutions de recettes des impôts sur les personnes morales, qu'il est primordial de développer rapidement la zone de la « Prila-Combes Sud ».

Nous nous réjouissons que ce projet intègre plusieurs types de constructions, aire naturelle et espace de vie. De plus, la construction d'un parking en silo en bordure de l'autoroute ainsi qu'une bonne desserte via Mobul permettront sans aucun doute de désengorger les rues de la Ville de Bulle et ainsi d'améliorer la qualité de vie au centre.

Le groupe PDC/PVL serait particulièrement satisfait que la Commune privilégie la venue d'entreprises liées à l'économie "verte" ou à l'innovation.

Nous acceptons le crédit d'investissement pour l'aménagement de la zone « Prila-Combes Sud ».

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre Beaud et demande si la parole est encore souhaitée.

Constatant que ce n'est pas le cas, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 8'140'000.00 pour l'aménagement de la zone « Prila-Combes Sud ».**

Vote du budget des investissements 2021

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget des investissements 2021.

Constatant que la parole n'est pas demandée, et l'examen des projets d'investissements 2021 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, **Monsieur le Président** invite les Conseillères et Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2021.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 40 oui, 0 non et 5 abstentions, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 39'864'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 7'725'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 32'139'000.00.**

3.2. Budget de fonctionnement 2021

Monsieur le Président poursuit avec le budget de fonctionnement 2021.

Ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière. Comme à l'accoutumée, **Monsieur le Président** propose de passer le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

Chapitre 0 - Administration

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 1 - Sécurité publique

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 3 - Culture et loisirs

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 4 - Santé

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 5 - Affaires sociales

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 - Transports et communications

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 7 - Protection et Aménagement de l'environnement

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 8 - Economie

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 9 - Finances et impôts

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget de fonctionnement 2021 en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur Nicolas Wyssmueller, au nom du **Conseil communal**, souhaite à son tour remercier Monsieur Christophe Uldry, Chef du Département finances pour son travail et ses grandes compétences, fort utiles en ces temps difficiles.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et soumet au vote le budget de fonctionnement 2021 :

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui présente un total des charges de Fr. 139'445'950.00 et un total des revenus de Fr. 135'645'640.00, soit un déficit global de Fr. 3'800'310.00.**

4. **Adoption de la révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG** (voir message en annexe)

Monsieur le Président précise que les statuts soumis au vote ont été adoptés par l'Assemblée des délégués de l'AISG et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Il passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier** qui s'exprime **au nom du Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chères et chers collègues,

Après l'acceptation par la population gruérienne du crédit d'investissement de Fr. 55 millions pour la construction du Centre Sportif de la Gruyère, c'est aux Assemblées communales et Conseils généraux d'adopter les statuts révisés de l'AISG. Ceux-ci doivent en effet être modifiés car le Centre Sportif

représente une nouvelle tâche pour l' AISG. Comme vous l'avez lu, l'unanimité des communes est requise, conformément aux art. 5 et 6 dudit règlement.

Désormais, deux contributions annuelles distinctes sont prévues à l'art. 21, soit :

- La première pour les infrastructures sportives communales, à savoir : les piscines de Broc, Charmey et Bulle, et la patinoire de Bulle. Celle-ci reste inchangée ;*
- La seconde pour le Centre Sportif, selon une clé de répartition spécifique (une pondération en fonction de l'éloignement de la commune et un préciput versé annuellement par la Commune de Bulle, commune siège du centre sportif, ont été ajoutés).*

De plus, afin de permettre la réalisation du Centre Sportif, il est nécessaire d'introduire une limite d'endettement de Fr. 55 mios, comme indiqué à l'art. 24.

Les autres modifications concernent des mises à jour se rapportant à d'autres modifications législatives ainsi que des modifications cosmétiques.

Enfin, cette modification des statuts tient compte des adaptations imposées par la nouvelle législation cantonale sur les finances communales, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, à savoir l'institution d'une commission financière et d'un règlement des finances.

Les statuts révisés de l' AISG entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021, pour autant que toutes les Assemblées communales et Conseils généraux les aient approuvés dans l'intervalle.

L'importance de ce projet pour Bulle et La Gruyère a été longuement débattue ces derniers mois, c'est pourquoi le Conseil communal vous invite à adopter la révision totale des statuts de l' AISG, tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Intervention de **Monsieur Dominique Progin**, au nom du **groupe PLR** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Lors de notre séance préparatoire, notre groupe n'a pas eu à débattre longtemps de ce sujet car nous sommes tous, et de longue date, favorables à cette modification de statuts et à la construction du futur Centre Sportif de la Gruyère.

En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée en votation populaire sur le crédit d'investissement de Fr. 55 mios pour la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Le référendum financier a été accepté par 72 % des voix, soit 14'916 voix sur 20'709 votants.

Ce résultat démontre une attente certaine de l'ensemble des citoyens de notre district. A la suite de cette votation, il faut maintenant donner les moyens juridiques à l'AISG de construire le Centre Sportif régional. Ceci doit se faire en approuvant la révision des statuts par les assemblées communales ou par les conseils généraux. S'agissant d'une nouvelle tâche dévolue à l'association, les modifications doivent être acceptées à l'unanimité des communes conformément à l'art. 113 al. 1 bis LCo. Dès lors, si un seul législatif communal refuse la modification des statuts, il n'y aura pas de Centre Sportif régional.

A ce jour, 14 communes ont d'ores et déjà accepté les nouveaux statuts de cette association, y compris la commune de Jaun, par 27 voix contre 11. L'une des modifications principales des statuts de l'AISG prévoit d'introduire une limite d'endettement, à concurrence de la somme attribuée par les citoyens le 27 septembre 2020, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de construction. En plus de la modification de l'article précité, l'AISG a profité de cette modification pour entreprendre une révision totale des statuts afin de se conformer aux modifications législatives, entrées en vigueur depuis la dernière modification des statuts le 1^{er} janvier 2015, ainsi que des modifications cosmétiques de quelques articles.

Certes, les coûts de ce Centre Sportif sont importants, près de Fr. 55 mios. Le groupe PLR tient à relever les efforts financiers consentis par la Ville de Bulle. La contribution annuelle reprend la clé de répartition fixée pour les infrastructures communales régionalisées, à savoir les piscines de Broc, Bulle et Charmey ainsi que l'actuelle patinoire en intégrant en plus, un facteur de pondération calculé en fonction de l'éloignement de chaque commune et de sa desserte en transports publics par rapport au site de la Ronclina à La Tour-de-Trême, site retenu pour le futur Centre Sportif. Ce nouvel élément associé au préciput de Fr. 109'408 à charge de notre Commune a permis de faire adhérer plusieurs communes à ce projet, sans quoi celui-ci n'aurait pas pu être soumis en votation populaire.

Selon le business plan et à titre indicatif, le coût moyen régional par habitant est de Fr. 68.00, le coût par habitant pour la Commune de Bulle est, quant à lui, de l'ordre de Fr. 78.00.

Ce projet pragmatique, idéalement situé et d'un coût financier supportable pour notre Commune répond aux besoins de la population, des écoles et des associations sportives, en particulier pour nos jeunes sportifs. C'est pourquoi, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette révision des statuts de l'association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Dominique Progin et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG telle qu'elle lui est présentée.**

5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, relatif à la création d'une patinoire en ville de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui, au nom du Conseil communal, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien que nous soyons encore dans l'attente de la décision finale pour la réalisation du Centre Sportif incluant une patinoire, nous avons l'obligation de répondre aux postulats dans le délai d'un an, raison pour laquelle vous avez reçu notre détermination qui est encore conditionnée à cet important résultat.

Vous venez d'accepter le point 4 concernant la modification des statuts de l'AISG qui permettra de concrétiser ce projet et j'en suis très heureux. Il s'agit d'une étape importante qui a été franchie.

Nous sommes à bout touchant et nous connaissons la décision finale du Centre Sportif au soir du 21 décembre, date de la dernière des assemblées communales de la Gruyère.

Le Conseil communal a toujours défendu et œuvré pour une patinoire dans le futur Centre Sportif. Si celui-ci devait être refusé, il sera alors nécessaire d'entamer d'autres réflexions.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention. Il demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Sébastien Bossel intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends acte avec satisfaction de la réponse du Conseil communal ainsi que du résultat du vote du point 4.

Concernant la réponse du Conseil communal, je tiens à relever un élément : selon le Conseil communal, en fonction du résultat des votes des communes, deux options seront évaluées, soit :

- Dans quelle mesure la patinoire actuelle pourra être maintenue dans le bâtiment d'Espace Gruyère,*
- Si la construction d'une nouvelle patinoire pourrait être réalisée sur un site alternatif.*

Evidemment, au vu du postulat que j'avais déposé, je demande au Conseil communal de n'évaluer que la deuxième option, la première n'étant manifestement pas satisfaisante.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, relatif à la création d'une patinoire en ville de Bulle.**

6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif au balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui s'exprime au nom du Conseil communal.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il y a une année, les membres du Conseil général ont transmis le postulat de votre Président, Monsieur Kubski, concernant les antennes 5G au Conseil communal.

La question des antennes sur notre territoire est une préoccupation du Conseil communal. Pour preuve, nous avons formulé des préavis défavorables dans le cadre des dernières procédures, à chaque fois que c'était possible. Il faut cependant savoir que, dans un dernier cas qui nous occupe, nous avons préavisé négativement le projet mais, c'est le SEn (service de l'environnement) qui l'a préavisé favorablement. Nous attendons la position de la Préfecture dans ce dossier.

L'idée de Monsieur Kubski de passer par une modification du PAL est certainement juste. Cependant, notre PAL est en procédure d'approbation finale auprès de la Direction de l'aménagement à Fribourg et il n'est pas possible d'y apporter une modification actuellement.

Le Conseil communal propose d'étudier la possibilité de légiférer, dans le cadre de la future révision de son règlement communal d'urbanisme, en y ajoutant des mesures contraignantes concernant les antennes sur le territoire bullois.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination et il vous assure que c'est un sujet qui ne tombera pas aux oubliettes.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et informe qu'en tant qu'auteur du postulat, il ne souhaite pas s'exprimer.

Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif au balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle.**

7. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Elodie Surchat concernant le vidage des moloks

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Madame Surchat pour cette question qui nous préoccupe également.

Permettez-moi d'abord de constater que si nous trouvons parfois des sacs à ordures déposés à côté des moloks, c'est beaucoup plus fréquent et problématique pour les cartons. Il faut rappeler qu'avec cette période particulière due au Covid-19, les livraisons de cartons et colis par la Poste ont augmenté de 30 %. C'est donc pour la Commune aussi une augmentation de cartons à évacuer.

Selon notre contrat, l'entreprise de transport des déchets doit assurer en moyenne 2 passages par semaine, ou sur appel pour des raisons particulières. Nous lui demandons d'intervenir principalement les jeudis, vendredis et lundis, puisque l'afflux principal des déchets a lieu durant le week-end.

Nos Services et moi-même avons constaté deux situations bien distinctes :

- parfois (et c'était le cas le week-end dernier par exemple au Praz, chez Dormez Kolly, au Jardin anglais ou à la place du Marché), les moloks sont pleins et les gens déposent les cartons à côté des moloks : c'est un problème d'infrastructure ;*
- parfois les cartons sont déposés à côté des moloks, alors que ceux-ci ne sont pas encore pleins: il s'agit là d'un problème de comportement.*

Pour ce qui est des infrastructures, notre concept d'évacuation des déchets prévoit l'installation de centres de récoltes dans plusieurs endroits de la ville. Actuellement, nous avons couvert les ¾ de la ville et nous poursuivons la mise en place de moloks supplémentaires, en profitant des opportunités ou lors de travaux routiers.

De plus, la configuration des moloks est généralement la suivante : 2 moloks pour les ordures ménagères et un pour les cartons. Actuellement, nous analysons la possibilité d'inverser cette proportion à certains endroits, en cas de besoin, tout en sachant que nous sommes dans une période particulière avec à la fois le Covid-19 et les Fêtes de Noël, donc avec énormément de cartons.

Pour ce qui est du problème de comportement de certains citoyens, j'aimerais vous rappeler que notre règlement communal relatif à la gestion des déchets interdit, je cite « de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées ». Des agents communaux effectuent des contrôles et nous avons aussi ponctuellement donné mandat à une société de sécurité pour procéder à des surveillances. Je porte aussi à votre connaissance que nous avons délivré cette année 49 amendes (situation à fin novembre), contre 5 en 2016.

Le Conseil communal partage les soucis de Madame Surchat et porte un regard attentif sur cette problématique. Nous allons poursuivre la communication auprès de la population, développer l'installation de moloks supplémentaires et renforcer les contrôles.

Je termine sur une note positive pour remercier notre Service du Centre d'entretien qui effectue un travail remarquable et pas toujours facile pour maintenir notre ville propre.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet pour la présentation de la réponse du Conseil communal.

Il passe la parole à **Madame Elodie Surchat**, autrice de la question. Elle confirme que la réponse convient et remercie Monsieur Eric Gobet pour ses explications détaillées.

Monsieur le Président remercie Madame Elodie Surchat et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

✚ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question posée par Madame Elodie Surchat concernant le vidage des moloks.**

8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Laurent Monney concernant les objectifs et le fonctionnement de la Commission de l'énergie

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la dernière séance du Conseil général du 12 octobre 2020, Monsieur Laurent Monney a posé un certain nombre de questions concernant la Commission de l'énergie.

Je peux y répondre comme suit :

- 1. Comment fonctionne la Commission de l'énergie ? La Commission technique de la Ville de Bulle siège et fait office de Commission de l'énergie (cf. page 11 du document transmis pour la préparation du budget 2021). Par contre, un comité de pilotage (Copil) spécifique pour le traitement de ce dossier a été mis en place. Il est composé de Monsieur Patrice Morand (Conseiller communal), Président, Monsieur Jérôme Tornare (Conseiller communal), Monsieur Alexandre Malacorda (Urbaniste de Ville), Monsieur Cédric Jungo (Ingénieur de Ville), Monsieur Claude Thürler (Directeur de Gruyère Energie SA GESA), Monsieur Christian Frey (Délégué à l'énergie de la Ville de Bulle), Monsieur Alain Sansonnens (Chargé de communication de la Ville de Bulle), Monsieur Vincent Accarisi (Chef du Service des Bâtiments) et nos mandataires Planair SA avec Madame Clarence Chollet et Monsieur Jérôme Attinger. Le Copil énergie se réunit au minimum deux fois par année pour traiter les différents sujets. Ceux-ci sont amenés soit par notre mandataire, par GESA, par notre délégué à l'énergie ou par nos Départements technique et urbanisme, ou encore par les différents Conseillers en fonction du plan d'action et des actualités. Les propositions et préavis émis par ce Copil sont transmis au Conseil communal, via la Commission de l'énergie, pour validation et décision.*
- 2. Quels sont les objectifs 2020 ? Une feuille de route a été édictée pour fixer les objectifs et projets pour les années 2019 à 2023. Le plan d'action actuel est mis à jour lors de chaque séance, en fonction de l'avancement desdits projets. Une nouvelle version de ce plan, qui est toujours en mouvement, a même été discutée aujourd'hui lors de notre séance de Copil.*
- 3. Est-ce qu'un rapport d'activités annuel est établi ? Le « ré-audit » pour le label Cité de l'énergie a lieu tous les quatre ans. Il fait office de rapport et contrôle des activités depuis 2007. De plus, le plan d'action « Energie » sert de fil rouge pour mener et conduire les actions projetées.*
- 4. Est-ce que le fonds « Energie », créé par le Conseil communal fin 2019, est déjà opérationnel ? Oui : depuis la création de ce fonds en 2019, le Conseil communal a édicté une directive d'application pour l'octroi des subventions et rédigé la mise en vigueur de ce plan le 1^{er} septembre 2020. Les premières subventions ont déjà été versées début novembre 2020. Ce fonds est doté actuellement d'un montant d'environ Fr. 180'000.00, dont Fr. 27'000.00 ont été attribués.*
- 5. Est-ce que ce plan d'action 2019-2023 « Cité de l'énergie », daté du 27 septembre 2018 et établi par Monsieur Christian Frey, est toujours d'actualité ? Oui : le plan d'action est actuel et remis à jour régulièrement.*

6. *Est-ce que Monsieur Christian Frey est toujours le délégué à l'énergie de la Ville de Bulle ? Oui.*
7. *La Commission est composée uniquement de membres de l'Exécutif bullois ; ne serait-il pas opportun d'y adjoindre un ou une spécialiste de l'énergie de GESA, voire d'une représentation du Conseil général ? Le Copil travaille en amont et les projets sont remontés en Commission technique, soit la Commission de l'énergie. Un spécialiste de l'énergie de GESA est membre du Copil, comme mentionné préalablement. Concernant la représentation du Législatif en Commission de l'énergie, le Conseil communal n'est pas d'avis d'intégrer des membres du Conseil général au niveau de l'Exécutif. Toutefois, le Conseil communal pourrait décider d'une éventuelle représentation au niveau du Copil.*

De nombreuses autres informations sont disponibles sur le site Internet (www.bulleverte.ch), notamment concernant le Copil et la Commission de l'énergie.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour la présentation de la réponse du Conseil communal.

Il passe la parole à **Monsieur Laurent Monney**, auteur de la question, qui confirme que la réponse convient.

Monsieur le Président remercie Monsieur Laurent Monney et ouvre la discussion.

Constatant que la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

- ✚ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Laurent Monney concernant les objectifs et le fonctionnement de la Commission de l'énergie**

9. **Réponse du Conseil communal à la question de Madame Emmanuelle Favre Gende concernant l'attractivité du parking de la Pâla en relation avec le covoiturage**

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

La gestion du stationnement de la Ville prévoit une tarification différente en fonction de la proximité desdites places de stationnement avec le centre-ville.

Le stationnement au centre-ville est payant et de courte durée afin d'y favoriser le tournus et l'afflux de clients. Dans les quartiers, c'est un peu différent : des places de stationnement avec une limitation de la durée sont mises à disposition des visiteurs.

Pour les habitants et les employés, des vignettes sont vendues pour stationner toute la journée dans les quartiers ou sur des parkings dédiés.

Des stationnements payants de plus longue durée, jusqu'à 5 jours, sont mis à disposition des usagers, soit au parking du Tennis ou au Stand de tir du Verdel.

Des parkings en périphérie du centre-ville permettent un stationnement payant à la journée, soit aux Crêts, aux Abattoirs, au parc du cimetière ou à la place des Albergeux. Pour ce dernier parking, le tarif est avantageux (Fr. 0.50/h) pour répondre notamment à la demande des visiteurs de la piscine.

De manière générale, l'offre de parking de co-voiturage est suffisante.

Actuellement la gratuité n'est pas souhaitée pour ces parkings de co-voiturage, car elle contribuerait à l'augmentation du nombre de voitures-ventouses qui resteraient à la semaine en bordure de ville, et ne permettrait pas de favoriser le transfert modal. L'accent est plutôt mis sur l'accès en transport public et en mobilité douce.

Pour en venir au parking de la Pâla, ce dernier permet un stationnement sur une durée de 2 jours avec un tarif préférentiel de Fr. 5.00/jour, ce qui est un bon tarif. Actuellement ce parking est peu utilisé, mais il est nécessaire pour accueillir les grandes manifestations qui se déroulent à Espace Gruyère, ainsi que le stationnement de certains camions lors de manifestations culturelles ou de la Bénichon, par exemple.

Dans le futur, une réflexion sera également menée dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Pâla, ainsi qu'avec Espace Gruyère, en terme de besoins en places de parc et de mutualisation. La fréquentation de ce parking pourrait encore se développer avec le futur passage de la ligne de bus urbaine.

Au vu de ces nombreuses opportunités futures, le Conseil communal ne souhaite rien entreprendre de particulier pour l'instant sur ce parking.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérôme Tornare pour la présentation de la réponse du Conseil communal.

Il passe la parole à **Madame Emmanuelle Favre Gende**, autrice de la question, qui confirme que la réponse convient.

Monsieur le Président remercie Madame Emmanuelle Favre Gende et ouvre la discussion générale.

Constatant que la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Emmanuelle Favre Gende concernant l'attractivité du parking de la Pâla en relation avec le covoiturage.**
-

10. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Dominique Progin concernant la sécurité informatique des données

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

La maintenance et la sécurité de notre parc informatique sont assurés par la société Tebicom SA depuis de nombreuses années. Voici trois éléments de réponse :

- 1. Concernant les actions et la prévention contre des cyberattaques, notre Commune possède un réseau informatique qui répond aux standards actuels en matière de sécurité pour les activités et services, ceci avec un budget en adéquation avec le contexte. Les firewalls protégeant les réseaux internes sont de dernière génération et l'entier du trafic entrant et sortant, ainsi que les services publiés sur Internet, sont scannés en permanence en fonction UTM. Au niveau de la messagerie, un système de passerelle-mail, hébergé dans le cloud, permet de faire un pré-scanning de tout le trafic mail avant d'arriver sur le serveur de messagerie interne au niveau virus, spams et même troyens. Les données personnelles des citoyens sont stockées sur des applicatifs métiers, fonctionnant au mode des trois tiers pour les données principales : client, serveur, base de données. Aucune société dans le monde ne peut prétendre être protégée à 100% contre une cyberattaque. Si un groupement de hackers veut attaquer la Commune de manière ciblée, il pourrait passer. Pour preuve, même des sociétés comme PostFinance, Swatch Group, Airbus, etc. ont subi des cyberattaques fortes et les budgets alloués à la sécurité informatique de ces sociétés n'est en aucune commune mesure semblables à ceux de notre Ville. Nous pouvons par contre prétendre être protégés selon les standards actuels.*

2. *Chaque collaborateur, lors de son engagement, signe un avenant au contrat de travail. Il s'agit d'une charte informatique qui régit les droits et devoirs de l'utilisation du système d'information interne de la Commune de Bulle. Il vise à informer les collaborateurs des dangers liés à l'utilisation d'un système informatique, à minimiser les risques liés à son utilisation et à fixer des règles précises sur l'utilisation des moyens informatiques d'Internet et du courrier électronique. Une information au personnel a lieu périodiquement.*
3. *L'ensemble des serveurs de la Commune est hébergé dans le data center de Gruyère Energie SA. La Commune de Bulle loue des racks informatiques dans celui-ci pour son propre système d'information sur des serveurs appartenant à la Commune. Chaque jour, une copie de l'ensemble des données de chaque serveur est faite dans un autre local informatique de la Commune, plus précisément au Département technique à La Tour-de-Trême.*

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour la présentation de la réponse du Conseil communal. Il passe la parole à Monsieur Dominique Progin, auteur de la question, qui remercie Monsieur Wyssmueller pour sa réponse.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question déposée par Monsieur Dominique Progin concernant la sécurité informatique des données.**

11. Décision de transmission de la proposition déposée par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements

Il demande à l'autrice de la proposition si elle souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 2 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements.**
-

12. Décision de transmission du postulat de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une étude du réaménagement du centre-ville (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une étude du réaménagement du centre-ville.

Il demande si l'autrice du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée dans la salle.

Au nom du groupe PLR, intervention de Monsieur Charles-Henri Brandt :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite au postulat de Madame Elodie Surchat demandant une étude du réaménagement du centre-ville de Bulle, nous tenons à préciser certains points :

- 1. L'évolution du centre-ville de Bulle est vraiment liée au réaménagement de la place du Marché couplé au projet de parking souterrain. Le rapport du groupe de travail, composé d'une entente de tous les partenaires et représentants politiques locaux est déjà très fourni et donne passablement de pistes à analyser et ou à réaliser. Le Conseil communal planche déjà sur des idées transmises par ce groupe de travail.*
- 2. Lors du Conseil général du 16 décembre 2019, j'avais déposé un postulat demandant la redéfinition du concept de stationnement et de la circulation en ville. Celui-ci a été accepté. La réponse à ce postulat sera donnée en mai 2021.*

Dès lors, nous pensons que les réflexions faites durant cette année 2020 sur l'aménagement d'un centre-ville lié au parking souterrain et la place du Marché aboutiront à un résultat. Ces compromis iront vers une équité durable pour les commerçants, les habitants du centre, nos citoyens et tous les visiteurs. De même, nous nous réjouissons de recevoir la réponse du Conseil communal sur mon postulat ressemblant à celui de Madame Elodie Surchat. Par conséquent, le groupe PLR n'est pas favorable à la transmission du postulat de Madame Elodie Surchat.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour son intervention et demande si la parole est encore demandée dans la salle.

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL :**

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Une nouvelle fois dans cette législature, une intervention du Conseil général concernant le centre-ville est soumise pour transmission au Conseil communal. En effet, de nombreuses demandes pour améliorer l'aménagement, la végétalisation ou encore le stationnement du centre-ville, sans parler du parking souterrain, sont passées devant le Conseil communal. Par ailleurs, le groupe PDC/PVL avait déposé un postulat en 2016 demandant un concept réaliste du centre-ville. La réponse du Conseil communal, bien que très complète, était hors sujet.

Ces nombreuses interventions démontrent le mécontentement général qui règne par rapport à la vision du centre-ville et la fréquence à laquelle elles reviennent atteste que les réponses du Conseil communal ne sont pas satisfaisantes. Dommage, car elles représentent autant de possibilité pour le Conseil communal de proposer une fois pour toute une vision cohérente de l'avenir du centre-ville. Seul le parking souterrain a bénéficié dans son analyse d'une surprenante bienveillance, due très certainement à l'origine de cette idée. A notre avis, un parking souterrain aurait sa place à Bulle. Mais il devrait être intégré dans un concept global du centre-ville. Alors, à quand un plan de circulation et de mobilité digne de ce nom ?

Par conséquent, nous restons dubitatifs quant à la réponse que pourrait donner le Conseil communal à ce nouveau postulat étant donné les multiples tentatives évoquées précédemment. Le groupe PDC/PVL laisse donc la liberté de vote. En cas de transmission, il espère que la réponse du Conseil communal sera, cette fois, plus pertinente que celle reçue pour le postulat déposé par le PDC/PVL en 2016.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier et demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer.

Madame Elodie Surchat, en réponse à l'intervention du groupe PLR, souligne qu'il s'agit d'examiner le réaménagement du centre-ville dans sa globalité et pas uniquement sous l'angle du stationnement.

Monsieur le Président remercie Madame Elodie Surchat et, constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

- ✎ Au vote, le Conseil général refuse par 22 non, 18 oui et 5 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une étude du réaménagement du centre-ville.
-

13. Décision de transmission du postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'étude de l'élaboration d'une application « Bienvenue à Bulle » pour smartphone (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'étude de l'élaboration d'une application « Bienvenue à Bulle » pour smartphone.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale.

Au nom du groupe UDC, intervention de **Monsieur Sébastien Rime** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutient l'idée d'une application favorisant le développement de Bulle d'un point de vue touristique et commercial. Nous relevons tout de même qu'une application plus régionale, synchronisée, et avec La Gruyère Tourisme qui pourrait promouvoir toute une région serait plus judicieuse.

Nous soutenons ardemment toutes les idées qui mettent en avant notre région et qui soutiennent nos commerçants, surtout en cette période difficile.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Rime pour son intervention et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

- ✎ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant l'étude de l'élaboration d'une application « Bienvenue à Bulle » pour smartphone.

14. Décision de transmission du postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de la mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de la mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole à ce sujet.

Au nom du groupe PLR, intervention de Monsieur Hervé Aubert :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR a décidé de refuser de transmettre ce postulat au Conseil communal car une législation en ces termes existe déjà dans la LCR à l'art. 42 alinéa 1. De plus, seule la Police cantonale est autorisée à verbaliser dans ce domaine, et non une commune. Comme cela a également déjà été mentionné, des mesures ont été prises en ce sens avec la pose d'un radar-test sur la route de Vevey. Aujourd'hui, nous n'en connaissons pas encore les résultats. Avant d'aller de l'avant, il faudrait déjà disposer des conclusions. Il va de soi que c'est la responsabilité de chacun de ne pas déranger les autres. Laissons simplement la Police faire son travail et laissons le Conseil communal s'affairer à des thèmes actuels d'une plus grande importance, telle que la gestion de la crise du Covid-19, que la chasse de quelques individus qui veulent prouver leur capacité intellectuelle avec un vrombissement de moteur. En cas de dérangement, appelez le 117.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Hervé Aubert pour sa remarque et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Au nom du **groupe UDC**, intervention de Monsieur Julien Rime, excusé, reprise par **Monsieur Sébastien Bossel** :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

Comme cela a été précisé dans le postulat de Monsieur Geinoz, la question des nuisances sonores dues au trafic routier a déjà été étudiée tant au niveau fédéral que cantonal. Il semble donc superflu que la Commune établisse également un règlement sur la question. Nous proposons donc de rejeter la demande de transmission du postulat.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 27 oui, 18 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de la mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier.**

15. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les résolutions, les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

A. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Monsieur le Président constate qu'une résolution a été déposée par Monsieur Martin Rauber, pour le groupe PS-Les Verts et distribuée à chaque membre. Il passe la parole à l'auteur de la résolution.

Monsieur Martin Rauber, au nom du **groupe PS-Les Verts**, fait part de sa résolution :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 14 décembre 2020, le Conseil général demande que le crédit d'investissement pour le Musée gruérien soit mis aux budgets 2022, 2023, 2024 et 2025 comme cela est prévu au plan financier présenté ce soir.

Nous insistons fortement pour que le Conseil communal s'engage à respecter la planification financière proposée au sujet du Musée gruérien.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber et ouvre la discussion.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Malik Seydoux** :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme cette résolution a un effet purement déclaratif, nous ne comprenons pas vraiment l'utilité de celle-ci.

Cette même thématique a déjà été relevée par notre membre, Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom de tous les groupes : question n°8 du Conseil général du 12.10.2020 (pages 36-37 du PV). Une réponse du Conseil communal et en particulier de Monsieur Le Conseiller communal Nicolas Wyssmueller a directement été donnée ce soir-là. Je cite : « S'agissant précisément des projets du musée et du stade, il n'est en aucun cas prévu de les stopper. En revanche, une linéarisation des investissements sur une période plus longue est nécessaire. ».

De plus, plusieurs fois ce soir il a été répété que le Conseil Communal devait prioriser cet investissement dès l'année prochaine.

Cependant, même si cette résolution n'apporte pas de plus-value, nous allons tout-de-même l'accepter, tout en insistant sur le fait que le Conseil communal devra faire des choix en regard des finances communales et des autres projets urgents et importants. Cela signifie que divers investissements pourront et devront être repoussés selon la santé financière et les futurs plans financiers de notre Commune. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Malik Seydoux pour son commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite la parole.

Au nom du **groupe UDC**, intervention de **Monsieur Sébastien Bossel** :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

Le groupe UDC va rejeter cette résolution. Nous tenons toutefois à préciser que nous ne sommes pas du tout opposés au projet tel que proposé, mais nous pensons que le Conseil communal a été raisonnable en repoussant cet investissement, notamment au vu des explications fournies ce soir quant au plan financier.

Le groupe UDC donne donc toute sa confiance au Conseil communal sur ce sujet.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 37 oui, 6 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal de la résolution déposée par Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS-Les Verts, concernant les investissements liés à la rénovation et à l'agrandissement du Musée gruérien.**

B. Propositions

Monsieur le Président demande si un membre souhaite transmettre une proposition, ce qui n'est pas le cas.

Il propose de passer aux postulats.

C. Postulats

Monsieur le Président s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un postulat.

Postulat n° 1 : Madame Kirthana Wickramasingam et Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts : octroi d'un bon à faire valoir dans les commerces de la ville pour chaque ménage de la Commune

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Nous le voyons jour après jour, la crise liée à la pandémie de Covid-19 touche de plein fouet de nombreux secteurs : sanitaires, économiques, culturels et sociaux.

Dans ces circonstances difficiles, nous souhaitons, au nom du groupe PS-Les Verts, que la Ville s'engage à octroyer un bon, valable pour l'année 2021, à tous les ménages ou habitant.e.s bullois afin de soutenir nos commerçants locaux. Il serait souhaitable de déterminer si ces bons étaient étendus à l'ensemble des commerçants ou si une branche en particulier pouvait en bénéficier particulièrement (les restaurateurs par exemple). En ce qui concerne la valeur de ce bon, il nous semblerait opportun qu'il soit d'un montant suffisant afin d'inciter véritablement la population à se rendre dans nos commerces et qu'il permette aux familles même les plus modestes d'en profiter. C'est pourquoi nous estimons qu'une valeur allant de Fr. 20.00 à Fr. 50.00 nous semble appropriée.

Nous avons conscience qu'il s'agit là d'une petite action qui ne pourra soulager que symboliquement nos commerçant.e.s. Mais cela démontrerait le soutien sans faille des Autorités communales à ce secteur si important pour la vie de notre ville, comme l'a récemment décidé la commune de Vuadens.

Nous serions évidemment très heureux que le Conseil communal, s'il entend abonder dans le sens de notre postulat, prenne des dispositions rapides afin de donner ce coup de pouce le plus promptement possible, auquel cas nous retirerions évidemment notre postulat. »

Monsieur le Président s'enquiert du dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 2 : Monsieur Philippe Dupasquier, au nom du groupe PLR : un chêne pour mille habitants

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Il s'agit d'un postulat tendant à la restauration de la présence du chêne dans notre Commune, essentiellement comme élément paysager.

J'ai intitulé ce postulat « un chêne pour mille habitants », en regard à la démographie galopante qu'a connue notre Commune ces dernières années.

Ce postulat découle du constat affligeant de la disparition progressive des magnifiques chênes séculaires qui marquent de leur empreinte nos paysages, cela depuis des temps immémoriaux.

Ces chênes revêtent pourtant une grande valeur en tant que patrimoine naturel et culturel. Leur importance pour la biodiversité en tant que refuge pour un très grand nombre d'oiseaux, de petits mammifères et d'insectes n'est aussi plus à démontrer.

Je propose que, dans les prochaines années, la Commune s'engage à planter sur son territoire un chêne pour mille habitants, ce qui fait déjà 24 chênes si mon compte est juste, et autant d'emplacements à trouver.

Il s'agirait d'un engagement dynamique et inscrit sur la durée. Chaque fois que la population bulloise dépasserait un nouveau seuil de mille habitants, un chêne supplémentaire devrait ainsi être planté. Tous les moyens nécessaires à l'entretien, à la protection et au développement de ces futurs géants de nos contrées devront être mis en œuvre et garantis, que ce soit sur le plan financier, technique ou même légal. Ces arbres ne pourraient ainsi pas être abattus dans le futur sans un intérêt public prépondérant.

Des conventions pourraient être passées avec des propriétaires privés, je pense notamment aux agriculteurs, désireux d'accueillir sur leur domaine un tel arbre.

*L'espèce botanique de chêne, ainsi que les lieux d'implantation seront à choisir avec soin. En plus de l'impact paysager souhaité, la nature du terrain devra être prise en compte. Ainsi, le chêne pédonculé (*Quercus robur* de son auguste nom latin) prospère sur les sols profonds et humides, alors que le chêne sessile (*Quercus petraea*) affectionne les sols plus secs.*

En espérant ainsi, par une approche simple et peu onéreuse, pouvoir embellir notre environnement immédiat mis à mal par les nombreuses constructions récentes aux qualités architecturales souvent douteuses, je vous propose d'accueillir favorablement ce postulat.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n°3 : **Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts, et Monsieur Auguste Dupasquier, pour le groupe PLR : création d'un MEP pour le réaménagement du centre LTT**

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Au nom des groupes PS-les Verts et PLR, nous déposons le postulat suivant :

Nous demandons la création d'un MEP pour repenser les aménagements du centre de la Tour-de-Trême et permettre aux Tourains de se réapproprier l'espace public.

Mis à part le passage de 11'000 véhicules journaliers, la vie au centre est bien triste et peu d'endroits permettent de se poser et se rencontrer.

Voici les lieux qui seraient à améliorer :

Tout d'abord la place de l'Hôtel de Ville recouverte d'un gravier jaune qui semble s'effiloche au fil des années. L'ensoleillement serait propice à l'agrandissement de la terrasse ou d'une zone de rencontre ombragée. Sur ce même lieu, quatre arbres essaient de s'imposer entre un parking et une plate-bande bétonnée, parfois empruntée par des automobilistes confondant l'entrée du parking. Là, deux bancs pourraient s'y ajouter, histoire de faire la causette.

Le parking de la Poste est moins fréquenté depuis son déménagement un peu plus haut et ses 12 places de parc sont largement compensées avec les 100 places à disposition sous la Migros. Une fermeture de la route devant l'église assurerait la sécurité des paroissiens et éviterait qu'ils se retrouvent directement au cimetière. L'aménagement d'une place arborisée et d'espaces verts permettrait aussi d'organiser des marchés locaux le samedi matin.

Bien conscients que la place du Carré va être réaménagée selon des plans datant de Mathusalem, nous relevons que le centre de la Tour-de-Trême se situe bien autour des commerces principaux et non sur une place de parc.

En 2016, en début de législature, figurait à l'ordre du jour de la Commission d'aménagement : « réaménagement du centre » ; ce sujet n'a pas été traité puis a finalement disparu des points en suspens. Le temps est bien aux changements et une réflexion doit être faite avec tous les acteurs concernés pour redonner aux citoyens un espace public de qualité.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de mettre sur pied un MEP pour plancher sur le réaménagement du centre de la Tour-de-Trême. »

Monsieur le Président s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n°4 : Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts : aménagement d'une place de pique-nique et place de jeux

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Au nom du groupe PS-les Verts, nous déposons le postulat suivant :

Par ce postulat, nous demandons d'analyser la possibilité d'aménager une place de pique-nique et de jeux dans le sud bullois.

Comme nous l'avons bien vu lors du confinement et semi-confinement, le besoin de s'oxygéner et de profiter de la nature est essentiel pour nos concitoyens.

Notre Commune grandissant, le besoin de pouvoir se détendre à l'extérieur devient nécessaire. Prenons en exemple les communes du Pâquier, de Grandvillard, de Marsens et d'Enney qui mettent à disposition de leur population des places de pique-nique et places de jeux dignes de ce nom. Quelques endroits sont proposés en forêt de Bouleyres, mais rien du côté de la Tour-de-Trême. Seule une place de jeux mise en place par la jeunesse est à partager par nos 4000 Tourains.

Le site de la Tioleire, le flanc sud de la forêt de Sautau ou encore l'entrée de Sautau côté nord en venant du stand de tir, tous ces lieux se prêteraient à l'aménagement d'une place de jeux et de pique-nique. Les écoles et les crèches pourraient, lors d'une promenade, profiter d'un moment de détente à proximité.

Pour contrôler les déchets inhérents à la pratique de grillades et de pique-niques, la Commune pourrait, comme à Grandvillard, aviser les utilisateurs que chacun doit repartir avec ses propres déchets pour éviter le débordement des poubelles. Comme au Pâquier, nous pourrions prévoir un système de réservation des tables sur un tableau fixe sur place, permettant de gérer le flux des visiteurs et de prioriser les citoyens bullois.

Pour éviter que nos concitoyens s'expatrient dans les autres communes ou autres cantons, comme à Vevey, pour trouver une place de jeux d'envergure, nous sollicitons de la part du Conseil communal un projet à la hauteur de Bulle. Notre Commune emploie des gens qualifiés autant chez les jardiniers que chez les bûcherons et elle forme des apprentis dans les deux métiers. Ceux-ci pourraient participer à l'élaboration de ce projet.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'une place de pique-nique et de jeux d'envergure sur la Commune de Bulle et sommes ouverts à d'autres propositions quant aux lieux proposés. »

Monsieur le Président s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n°5 : Messieurs Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts : harmonisation et sécurisation des voies cyclables de l'agglomération

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce soir, nous avons encore voté sur deux objets, l'aménagement de la rue de Vevey et du chemin de la Part Dieu, qui intègrent des trottoirs mixtes dans leur version actuelle. Cette mode bulloise, sous le couvert d'une volonté de mobilité douce, représente une entrave à la sécurité des piétons comme des cyclistes. Aux heures de sortie d'école, la piste cyclable de la Condémine s'apparente plutôt à une place de parc sauvage et un cycliste se trouve obligé d'empiéter sur le domaine des automobiles ou des piétons. En ville, les piétons peuvent être, à juste titre, surpris par les cyclistes circulant sur les trottoirs mixtes et ces derniers doivent systématiquement s'adapter pour éviter les autres utilisateurs de la chaussée.

Il est temps que notre Commune adopte une politique réellement axée sur une mobilité douce sécurisée en permettant à chaque utilisateur d'avoir sa zone propre. Ce n'est qu'en séparant physiquement les cyclistes des piétons que chacun se sentira à l'aise. C'est d'ailleurs le moyen mis en place par les villes où la population se déplace à la force du mollet : il n'y a pas de trottoir mixte à Copenhague mais des routes, des pistes cyclables et des trottoirs, chacun en site propre, au minimum séparés par des marquages au sol.

Par ce postulat, nous demandons une distinction claire entre les piétons et les cyclistes dans les rues de la Commune ainsi que des pistes cyclables à sens unique. Les axes principaux de notre ville pourraient simplement voir apparaître des marquages de séparation entre deux-roues et piétons ainsi que des flèches indiquant le sens de circulation des cyclistes, cela améliorant de facto la sécurité des usagers. Dans la même idée, les rues doivent être étudiées pour que les piétons se déplacent en site propre, séparés des cyclistes qui roulent sur leur piste ou bande cyclable.

Merci de votre attention »

Monsieur le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et rappelle que les postulats seront examinés par le Bureau du Conseil général et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il passe au point sur les questions.

D. Questions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question. Il rappelle au préalable qu'un tournus d'une question par groupe et par tour est à respecter.

Question n°1 :

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Dans la plupart des messages d'investissements proposés par le Conseil communal, les descriptifs de coûts des travaux comportent une position « Honoraires ». L'incidence de cette position sur les coûts totaux budgétisés varient de manière significative d'un projet à l'autre. Des exemples sont présents dans les investissements proposés ce soir :

- *Réfection d'infrastructures d'épuration : 8% pour la rue de Vevey contre 13% pour le quartier de Jéricho,*
- *Réaménagement de l'espace public : 8% pour la rue de Vevey contre 15% pour le quartier de Jéricho.*

Les honoraires atteignent même 20% pour l'assainissement de la production de froid et le raccordement au réseau de chauffage à distance du Musée gruérien. L'introduction du chauffage à distance dans un bâtiment est pourtant une prestation régulièrement réalisée sur le sol communal, qui devrait être relativement standard et donc à moindre coût.

Ces observations amènent les questions suivantes :

- Comment sont calculés les honoraires présentés dans les messages d'investissements ?
- Pourquoi y a-t-il des variations aussi importantes pour des prestations similaires ou relativement standards ?
- Comme le groupe PDC/PVL l'a déjà demandé à maintes reprises, ne serait-ce pas possible de détailler un peu plus les honoraires dans les messages ?

D'avance, nous remercions le Conseil communal pour ses réponses. »

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Monsieur Pasquier,

Je vous remercie de votre question intéressante concernant les honoraires mentionnés dans les messages d'investissements.

Les différences constatées sur ces messages peuvent s'expliquer de la façon suivante.

Tout d'abord, la rémunération des mandataires n'est pas proportionnelle au coût de l'ouvrage.

En effet, il existe une économie d'échelle en raison de la répétition de différentes prestations sur un dossier de grande envergure.

Cette différence de taux d'honoraires entre un projet à Fr. 1'000'000.00 et un autre à Fr. 11'000'000.00 s'explique ainsi.

Le montant des honoraires est estimé sur la base des coûts de l'ouvrage donnant droit aux honoraires et ceci en se basant sur les formules de la SIA.

Les variations, par exemple entre l'investissement de Jéricho et la rue de Vevey, s'expliquent par l'étendue du projet. Il est plus facile de travailler sur une rue de Vevey rectiligne et large que dans un quartier de villas tel que Jéricho.

A ce stade des projets, il n'est pas envisageable de détailler les montants d'honoraires par corps de métier. Nous ne pouvons que donner un estimatif total calculé sur la base d'un coût global. Les grands projets sont soumis aux marchés publics et le prix des honoraires d'ingénieurs est souvent déterminant dans les adjudications. Vous voyez ainsi la difficulté d'être plus précis dans les messages établis selon des normes aux mètres courants.

Pour les travaux du Musée encore, les honoraires ont été calculés sur la base des coûts de l'ouvrage donnant droit aux honoraires, ceci en se basant sur les formules de la norme SIA 108 des ingénieurs spécialisés.

Voilà Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, j'espère que ma réponse vous satisfera.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand et demande à l'auteur de la question si la réponse convient.

Monsieur Baptiste Pasquier répond qu'il s'en contentera.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Remarque n°1

Intervention de **Monsieur Hervé Ruffieux**, au nom du **groupe PLR** :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

En octobre 2018, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le Conseil général. J'ai participé, le 17 décembre 2018 à ma première session de présentation du plan financier et du budget. En tant que novice à cette époque, j'ai été particulièrement interpellé par un crédit d'investissement de Fr. 365'000.00 pour la rénovation des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle. Avec l'équivalent du prix d'un appartement, j'imaginais que l'on pouvait réaliser de somptueuses toilettes, dignes d'un palais. On nous avait, en tous les cas, promis des sanitaires et des équipements de qualité propres à durer, d'une ventilation très efficace, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite etc.

Le groupe PLR avait, lors de cette séance, relevé le prix élevé de cet investissement et demandait au Conseil communal de procéder scrupuleusement à des offres comparatives pour en diminuer le coût et assurer un résultat à la hauteur de l'investissement.

Force est de constater que le résultat que nous pouvons voir aujourd'hui est très loin de notre attente : mauvaise ventilation, odeurs, matériaux légers, séparations mal fixées et mal placées, sol très salissant et j'en passe... Vous l'aurez certainement constaté par vous-mêmes.

Lors de nos discussions de groupe, nous avons quand-même été heureux d'apprendre que les travaux n'avaient pas été réceptionnés et acceptés par le Conseil communal. Des modifications devraient intervenir. Espérons qu'il soit possible de rattraper le tir et que les offres comparatives aient permis de baisser le budget.

En conclusion, après avoir accepté aujourd'hui des investissements à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, il nous semble tout à fait opportun de rappeler que pour tous les investissements, plus ou moins importants, un suivi rigoureux tant du point de vue financier que de la réalisation est primordial.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite intervenir.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, répond ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal fait sienne la remarque de Monsieur Hervé Ruffieux concernant les WC publics de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Nous ne sommes pas satisfaits des travaux tels qu'ils ont été réalisés et nous avons écrit aux mandataires à ce sujet. Nous attendons leur retour sur les différents points que nous avons relevés. Votre remarque va tout à fait dans le sens de ce qui ne fonctionne pas dans ces travaux réalisés à l'Hôtel de Ville, dont nous ne ferons pas ici la liste exhaustive.

J'ai terminé ; merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour sa réponse et s'enquiert d'une éventuelle autre remarque.

Remarque n°2

Intervention de **Madame Anne-Laure Pernet-Baeriswyl**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Les habitants de la Commune de Bulle ont la chance de voir chaque année le centre de la Ville agrémenté par de beaux décors de fêtes, toujours très bien aménagés. Des guirlandes de lumières et des sapins illuminés apportent une ambiance festive et chaleureuse au centre de la Ville. Le groupe PDC/PVL constate que sur le secteur de La Tour-de-Trême, seuls quelques endroits très épars sont illuminés.

Nous souhaiterions que les prochaines années, ce secteur de la Ville puisse bénéficier de la même ambiance de Noël. Des guirlandes lumineuses pourraient, par exemple, être installées sur la rue de l'Ancien-Comté.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie les intervenants et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

16. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic, pour les divers du Conseil communal.

Monsieur Jacques Morand, Syndic, informe qu'en l'état, le Conseil communal n'a pas de divers particuliers.

Monsieur Patrice Morand rétorque qu'il souhaite prendre la parole et s'exprime ainsi :

« Mesdames et Messieurs,

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises ce soir, l'arborisation en ville est un sujet sur lequel le Conseil communal se penche et travaille à chaque fois qu'il est possible de le faire.

Aussi, je vous informe que lors des prochains et derniers travaux sur la route de Riaz, entre le giratoire du centre et l'entrée de la ville, le Conseil communal a décidé de compléter le projet en plantant plusieurs arbres dont un arbre majeur.

Le concept paysager, mis à l'enquête il y a quelques mois, n'avait pas traité ce dernier tronçon de la Route de Riaz (entrée de ville) et ceci avait été un peu oublié, je vous le concède.

Cependant, mieux vaut tard que jamais, et surtout, avant que les travaux ne reprennent en janvier, le Conseil communal a décidé d'y planter plusieurs arbres en grande fosse afin d'égayer et donner de l'ombre à cette entrée de ville.

S'agissant de ma dernière participation à une séance du Législatif, je souhaite une bonne continuation au Conseil général et au Conseil communal et vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention.

Clôture de séance

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bapst qui vous a déjà communiqué son adresse et qui, sur demande, vous la communiquera volontiers. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Nous voilà au terme de la législature et, pour moi, au terme de mon année présidentielle. Dans la mesure où le Doyen de fonction ouvrira les feux de la prochaine session et procédera à l'élection de la future présidence, je souhaite vous adresser pour la dernière fois quelques mots.

La Politique est l'espace de conception et de construction du Vivre ensemble. Au-delà des visions nécessairement plurielles et des diversités partisans qui caractérisent tout Parlement, par notre comportement et par nos paroles, nous avons posé les jalons d'une démocratie saine et durable dans le cadre des institutions que nous représentons.

Pour fructifier, la démocratie dépend de notre capacité à moderniser nos institutions afin qu'elles soient en adéquation avec les transformations et les évolutions de notre société et que notre ordre juridique corresponde à une société toujours plus juste et plus humaine.

Ce regard humaniste, nous devons continuer à le porter dans nos différentes activités, politiques ou non, sur des questions qui touchent au cœur de la vie des Bulloises et des Bullois. Sur cet exemple, nos futures élu-es communaux devront traduire leurs aspirations en des règlements justes et équilibrés, comme nous l'avons fait durant cette législature.

L'efficacité de nos travaux doit beaucoup à la compétence et au dévouement de l'administration communale, que ce soit Mesdames Jacqueroud et Bapst ici sur scène, Monsieur le Secrétaire général et les différents chefs de service ici présents, ainsi que l'huissière, la technique et toute autre personne, qui par son engagement, a pu contribuer au bon fonctionnement de nos séances. Au nom de toutes et tous les Conseillères et Conseillers généraux, je souhaite leur exprimer aujourd'hui nos plus sincères remerciements.

[Applaudissements]

Enfin, je tiens à vous dire en toute sincérité : je suis fier du respect mutuel dont vous avez fait preuve tout au long de cette année, je suis fier du travail accompli dans le cadre de ce qui nous a été soumis, je suis fier de notre institution parlementaire.

En réalité, il ne s'agit pas de conclure, mais d'ouvrir une nouvelle page de la vie démocratique de notre Commune pour l'année à venir. Les élections sont un moment fort dans un processus institutionnel. Puissent les débats en vue des élections être vigoureux, puissent les idées de fond être débattues, puissent ces élections apporter des élu-es constructifs et soucieux du bien-être de Bulle.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Jacques Morand, Syndic, souhaite encore intervenir comme suit :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général et du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale et du personnel communal dans son ensemble,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les citoyens dans les tribunes,*

Nous sommes au terme de la dernière séance du Conseil général de cette législature. Nous entrons dans une période électorale communale, tant pour le Conseil général que pour le Conseil communal.

Certains d'entre nous ne se représenteront pas, d'autres oui. De nouvelles personnes s'engageront pour le bien de notre Ville et pour le bien de ces citoyens. Quoiqu'il en soit, nous avons l'avantage de vivre dans un pays où la démocratie fonctionne et c'est tant mieux.

Alors, Mesdames et Messieurs les élus, au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier toutes et tous pour vos engagements respectifs. En tant qu'élus, notre travail est de rechercher le bien-être du plus grand nombre d'entre nous et du développement de notre société.

Nous avons des couleurs politiques différentes, des sensibilités différentes, des visions différentes, des chemins pour arriver au résultat différents. Cette gestion de la Commune pour le bien-être du plus grand nombre d'entre nous est notre but à tous.

Si nous n'avons pas toujours la même vision, nous devons tous avoir le même objectif pour y arriver. C'est donc ainsi ; personne ne détient la vérité à lui seul. C'est la vision collective de nos institutions qui préside à notre destinée et à celle de nos concitoyens.

Nous vivons la fin d'une période législative, mais pas seulement : « l'année Covid-19 » et ses conséquences immédiates et futures resteront imprimées de manière indélébile dans notre société, mais aussi et surtout en chacun d'entre nous.

Je tiens ici à exprimer à l'ensemble du personnel communal, nos remerciements pour tout le travail accompli, non seulement durant toute cette année, mais aussi durant toute cette législature.

A vous, Mesdames et Messieurs, à vos familles, à nos concitoyens, le Conseil communal souhaite les meilleures fêtes de fin d'année possibles et que l'année 2021 s'ouvre sur des perspectives les meilleures qui soient.

Santé et bonheur à tous, tels sont nos vœux !

J'ai terminé Monsieur le Président et vous rends la parole. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et conclut :

« Il est 23 heures 35, je clos les débats, vous souhaite une excellente fin de soirée et vous remercie pour la qualité des débats. »

La séance est levée à 23 heures 35

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Grégoire Kubski

Nicole Jacqueroud

La Secrétaire au procès-verbal

Cynthia Bapst

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Messages Investissementspts 3.1.1 à 3.1.10
- Budget 2021pt 3
- Message Révision des statuts de l'AlSGpt 4
- Message Détermination CC postulat création d'une patinoire en ville de Bulle.....pt 5
- Message Détermination CC postulat antennes 5G à Bulle.....pt 6
- Message Décision transmission proposition abrogation Règlement communal imposition spectacles et divertissementspt 11
- Message Décision transmission postulat réaménagement du centre-villept 12
- Message Décision transmission postulat application « Bienvenue à Bulle » pour smartphonept 13
- Message Décision transmission postulat sensibilisation contre le bruit routierpt 14